

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES ANNUELS)

CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT

Société anonyme au capital de 1 310 057 039,52 euros.
Siège social : 26/28, rue de Madrid, 75008 Paris.
379 502 644 R.C.S. Paris.

A. — Comptes sociaux.

I. — Bilan au 31 décembre 2009.

(En euros).

Actif	Note	31/12/09	31/12/08
Caisse, banques centrales, CCP		0	0
Effets publics et valeurs assimilées		0	0
Créances sur les établissements de crédits	1	1 795 587 614	1 080 031 427
Opérations avec la clientèle		64 000 000	64 000 000
Obligations et autres titres à revenu fixe	2	105 365 568	99 774 759
Actions et autres titres à revenu variable	2	0	0
Participations et autres titres détenus à long terme	3	1 272 635	1 272 635
Parts dans les entreprises liées	3	1 124 398 070	1 124 766 061
Immobilisations incorporelles	3	0	0
Immobilisations corporelles	3	34 235	34 235
Autres actifs	4	9 011 624	17 144 645
Comptes de régularisation	5	3 319 834	2 920 131
Total actif		3 102 989 580	2 389 943 893
Contre-valeur euros des actifs en devise.			

Passif	Note	31/12/09	31/12/08
Dettes envers établissements de crédit	1	1 677 623 546	980 890 071
Opérations avec la clientèle		0	0
Dettes représentées par un titre		0 0	
Autres passifs	6	12 431 810	10 935 921
Comptes de régularisation	5	7 830 133	8 656 196
Provisions	7	8 499 441	5 182 745
Dettes subordonnées		0	0
Fonds pour risques bancaires généraux		0	0
Capitaux propres hors FRBG	8	1 396 604 650	1 384 278 960
Capital souscrit		1 310 057 039	1 310 057 038
Primes d'émission		0	0
Réserves		54 450 719	13 383 610
Provisions réglementées et subventions d'investissement			
Report à nouveau		0	39 291 807
Résultat de l'exercice		32 096 892	21 546 505
Total passif		3 102 989 580	2 389 943 893

Hors-bilan.

	Note	31/12/09	31/12/08
Engagements donnés :			
Engagements financement donnés	10	1 200 000	0
Engagements garantie donnés	10	254 850 000	254 850 000
Engagements sur titres donnés			
Engagements reçus :			
Engagements financement reçus		0	0
Engagements garantie reçus			
Engagements sur titres reçus		0	0

II. — Compte de résultat.

	Note	31/12/09	31/12/08
+ Intérêts et produits assimilés	12	30 367 125	40 096 226
– Intérêts et charges assimilées	13	– 19 449 560	– 39 357 414
+ Revenus des titres à revenu variable	14	33 240 667	39 079 673
+ Commissions (produits)	15	294	0
– Commissions (charges)	16	– 239	– 82
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	17	131 414	339 319
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	18	0	0
+ Autres produits d'exploitation bancaire	19	710	616
– Autres charges d'exploitation bancaire	20	0	0
Produit net bancaire		44 290 410	40 158 338
– Charges générales d'exploitation	21	– 7 644 438	– 8 580 814
– Dotations aux amortissements et dépréciation sur immobilisations incorporelles et corporelles		0	0
Résultat brut d'exploitation		36 645 972	31 577 524
+/- Coût du risque		0	0
Résultat d'exploitation		36 645 972	31 577 524
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	22	– 3 808 917	– 10 031 019
Résultat courant avant impôts		32 837 055	21 546 505
+/- Résultat exceptionnel		0	0
– Impôt sur les bénéfices	23	– 740 163	0
+/- Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées		0	0
Résultat net		32 096 892	21 546 505

III. — Annexe aux comptes sociaux.

Le résultat comptable au 31 décembre 2009 est un bénéfice de 32 096 892 €.

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Note 1. – Faits marquants de la période.

CIFD ne détient, comme pour l'exercice 2008, aucun actif relatif au marché américain des « subprime », ni d'actif garanti par une agence américaine de rehaussement de crédit ni n'a réalisé d'opération avec le groupe du courtier Bernard Madoff. Par ailleurs, au niveau social, la Caisse Centrale n'a aucune exposition sur ces marchés.

Au cours de l'année 2009, l'activité de CIFD a été marquée par les événements suivants :

- Comptabilisation d'une somme de 33 240 667 € au titre des dividendes provenant de ses filiales ;
- Prises de participation suivantes :
 - Versement complémentaire pour la participation Banque Patrimoine et Immobilier pour 12 153 €,
- Nouveaux prêts accordés :

- à CIF Eurotmortgage pour 150 M€ de Prêts Subordonnés à durée indéterminée et 330 M€ de Prêts à terme,
- à CIF Ouest pour 75 M€ de Prêts Participatifs,
- à PROCIVIS pour 12 M€ de Prêts Participatifs ;
- Nouveaux emprunts octroyés par la 3CIF pour 701,7 M€ à Euribor 3 mois + marge entre 10 et 20 BP ;
- Continuité de l'autorisation de découvert avec la 3CIF, mise en place en 2007, sans limitation de montant (contrat Evergreen) pour répondre aux besoins de refinancement de CIFI ;
- Compte tenu des opérations de fusion intervenues dans le groupe en 2009, le portefeuille des Titres de Participations a évolué parallèlement sans changement de valeur pour chaque opération.
- 1. la Financière Régionale de Crédit Immobilier du Nord Pas de Calais (FIRCIN) a absorbé la Financière de Crédit Immobilier de Picardie Champagne Ardenne (FCIPCA) en date du 4 mai 2009 avec effet rétroactif au 1er janvier 2009 ;
- 2. la Financière de l'Immobilier Sud Atlantique a absorbé la Société de Crédit Immobilier de France Midi Pyrénées Financière Régionale en date du 15 mai 2009 avec effet rétroactif au 1er janvier 2009 ;
- 3. la Société de Crédit Immobilier de France Sud a absorbé la Société de Crédit Immobilier de France Méditerranée en date des 21 et 22 octobre 2009 avec effet rétroactif au 1er janvier 2009.
- Extension du périmètre de l'intégration fiscale à partir de l'exercice 2009 avec la Banque Patrimoine Immobilier.

Enfin il doit être signalé qu'aucun évènement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice qui nécessiterait un ajustement des comptes, de leurs annexes ou une mention dans le présent rapport.

Note 2. – Principes et méthodes de présentation.

1. – Principes généraux.

Les comptes au 31/12/2009 sont arrêtés en application des principes généraux d'établissement et de présentation des comptes annuels, à savoir :

- la continuité de l'exploitation ;
- la permanence des méthodes comptables ;
- l'indépendance des exercices ;
- le respect du principe de prudence.

Conformément aux principes comptables applicables aux établissements de crédit français, les méthodes d'évaluation prennent en compte pour la majorité des opérations l'intention dans laquelle celles-ci ont été conclues.

2. – Présentation des comptes.

Les états financiers sont présentés en euros avec un comparatif au 31/12/2008.

3. – Notes aux états financiers.

Les données chiffrées mentionnées dans les notes sont exprimées en euros (sauf mention particulière).

Note 3. – Principes comptables et méthodes d'évaluation.

1.1. Créances sur les établissements de crédit et la clientèle. — Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances, y compris les créances subordonnées, détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre.

Elles comprennent également les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme.

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception de ceux qui sont matérialisés par un titre, les valeurs reçues en pension, quelle que soit la nature de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes débiteurs de la clientèle et autres crédits.

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus et non échus.

Les prêts consentis signés mais non encore versés sont enregistrés en hors bilan dans la catégorie : engagements de financement.

Le règlement 2002-03 du CRC (et l'avis 2002-04 du CNC), relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF, est appliqué chez CIFI depuis le 1er janvier 2003.

Ce texte conduit, à l'intérieur du poste « Créances sur la clientèle » à présenter sur une ligne spécifique les encours restructurés à des conditions hors marché d'une part, et à déclasser les encours douteux présentant un risque avéré, présumé par une ancienneté de plus d'un an, en encours douteux compromis d'autre part. CIFI n'a aucun encours relevant de ce règlement.

1.2. Natures de dépréciations et provisions :

A) Dépréciations individualisées :

Dépréciations en capital : Lorsqu'il survient un risque de non recouvrement partiel ou total des créances, ou de non tenue des engagements des débiteurs, des dépréciations sont dotées au compte de résultat, au poste : Coût du risque.

Ces dépréciations sont déterminées sur la base d'examen réguliers, dossier par dossier, et en tenant compte de l'analyse du risque et des garanties disponibles.

Dépréciations des intérêts :

— Une dépréciation est constituée en minoration des comptes d'intérêts à hauteur des intérêts courus et échus des prêts faisant l'objet d'une procédure judiciaire. Si ces intérêts viennent à être payés, ils sont enregistrés dans cette rubrique lors de leur encaissement ;

— Les intérêts concernant des clients pour lesquels des échéances restent impayées pendant plus de trois mois ou le cas échéant six pour l'immobilier sont dépréciés pour leur totalité en minoration des comptes d'intérêts dans lesquels ils ont été enregistrés initialement ;

— Par contagion, l'encours en capital de ces clients est classé en créances douteuses même si l'analyse du risque ne conduit pas à déprécier le risque en capital.

Le règlement 2002-03 du CRC modifié par le règlement 2005-03, qui impose le calcul actuariel des dépréciations pour risques de crédits avérés est appliqué depuis le 1er janvier 2005. Par ailleurs, dans un but d'harmonisation entre les normes françaises et les normes IFRS, le groupe CIFI a choisi de comptabiliser les intérêts sur encours douteux compromis dès l'exercice 2005.

B) Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG) : Aucun FRBG n'a été constaté dans les comptes.

C) Provision retraite : Une provision est constituée pour couvrir les charges liées aux indemnités de départ en retraite du personnel. Au 31/12/09, cette provision s'élève à 64 625 €.

1.3. Portefeuille-titres. — Selon les dispositions du règlement CRC n° 00-02, les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de transaction, titres de placement, titres de l'activité de portefeuille, titres d'investissement, autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées.

Les règles comptables sont applicables quel que soit le support juridique utilisé (action, obligation, bon du Trésor, certificat de dépôt, billet à ordre négociable, titre de créance négociable, etc. ...) et sont fonction de la finalité des opérations.

CIFI détient des portefeuilles de titres de placement et de participation dont les règles comptables sont :

— Titres de placement : Ces titres sont acquis avec une intention de détention supérieure à 6 mois ; ils sont évalués individuellement à la clôture de l'exercice au plus bas du coût d'acquisition ou de la valeur estimative. Les moins-values latentes sont constatées par voie de dépréciations, tandis que les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. L'écart éventuel entre le prix d'acquisition, coupons courus exclus, et la valeur de remboursement est enregistrée en résultat au prorata de la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement.

Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique : Revenus des titres à revenu variable.

Le prix de revient des titres de placement cédés est calculé selon la méthode « premier entré, premier sorti ».

Les plus-values et moins-values de cession, de même que les dépréciations de titres dotées ou reprises sont enregistrées dans la rubrique : Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés.

Les transferts d'une catégorie de portefeuille à l'autre, à la suite d'une modification de l'intention de détention, s'opèrent au prix de marché du jour du transfert.

Dans cette rubrique sont classés les titres subordonnés à durée indéterminée émis par la Financière Sud Rhône Alpes Auvergne.

— Titres de participation et parts dans les entreprises liées : Les titres de participation sont constitués des participations pour lesquelles CIFI dispose d'une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices et des participations présentant un caractère stratégique pour le développement de ses activités.

Les titres de participation sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'usage.

La valeur d'usage des titres cotés est principalement déterminée en fonction d'une valeur de marché plus proche de la date de clôture lorsque la baisse de la valeur du titre est jugée durable.

La valeur d'usage des titres non cotés est estimée en fonction de la situation nette à la date de clôture des entités dont CIFI détient des titres.

Les plus ou moins-values de cession, et les mouvements de dépréciation, sont enregistrés au compte de résultat dans la rubrique : Gains nets sur actifs immobilisés.

Les dividendes sont enregistrés dans la rubrique : Revenus des titres à revenu variable.

1.4. Immobilisations et charges différées & à étaler. — En application du règlement 2002-10 du CRC relatif au traitement de l'amortissement et de la dépréciation des actifs modifié par le règlement CRC 2003-07 et le règlement CRC 2004-06, au 1er janvier 2005, le groupe CIFI a opté pour la méthode du coût amorti et la comptabilisation de ses immeubles par composants. Les amortissements sont calculés sur la durée d'utilité des immobilisations.

Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition T.V.A. non récupérable incluse.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire et sur les durées suivantes :

Matériel de bureau	5 ans
Outillage	10 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel de transport	5 ans
Mobilier (sauf meubles anciens)	10 ans
Mobilier : meubles anciens	non amortissable
Oeuvres d'art	non amortissable
Agencements de locaux	10 ans

Installations téléphoniques	5 ans
Installations générales techniques	15 ans
Agencement salles de coffre	20 ans

Lorsque la réglementation fiscale autorise la prise en compte d'un calendrier d'amortissement plus rapide que la durée probable d'utilisation retenue pour le calcul des dotations aux amortissements en comptabilité, CIFD enregistre l'excédent d'amortissement entre la méthode fiscale et la méthode comptable en provisions réglementées – amortissements dérogatoires.

L'avis n° 2004-15 du CNC relatif au traitement des charges différées ou à étaler est appliqué depuis le 1er janvier 2005.

1.5. Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle. — Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Ces dettes intègrent les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

1.6. Instruments financiers à terme. — Le montant notionnel de ces instruments est inscrit au hors bilan à des fins de suivis interne et réglementaire mais ne figure pas parmi les engagements de hors bilan publiés.

Les charges et produits sur instruments financiers à terme sont constatés en compte de résultat sur la ligne « Intérêts et produits assimilés » ou « Intérêts et charges assimilées ».

Conformément au règlement n° 2004-16 du CRC relatif aux informations à fournir sur la juste valeur des instruments financiers, CIFD a indiqué au niveau de ses annexes et pour chaque catégorie d'instruments, les plus ou moins-values latentes au 31/12/2009.

1.7. Impôt sur les sociétés. — Le taux normal de l'impôt sur les bénéfices est de 33 1/3 %, les plus-values à long terme étant imposées à 15 %. Les plus et moins-values réalisées sur les titres en portefeuille sont soumises au régime d'imposition de droit commun, soit 33 1/3 %, excepté celles réalisées sur les titres de participation qui bénéficient du régime des plus-values à long terme.

Une contribution de 3,3 % a été instituée sur les résultats des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2000.

La société Crédit Immobilier de France Développement a tenu compte de ces contributions pour déterminer l'impôt courant dû au titre de chacune des périodes.

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges.

Dans le cadre de la Convention d'Intégration Fiscale entre CIFD, la SCI 26-28 rue de Madrid, 3 CIF, CEM Euromortgage, Aérius CFP Premium et Banque Patrimoine et Immobilier, CIFD comptabilise d'une part, la dette globale du Groupe et d'autre part, les créances éventuellement sur ses filiales, représentant leur quote-part d'impôt définie dans la Convention.

Note 4. – Solidarité financière du groupe CIFD.

Dans le cadre du contrat de solidarité financière du groupe Crédit Immobilier de France, CIFD s'est engagée à répondre à toute demande du Gouverneur de la Banque de France, de fournir à ses filiales financières le soutien financier nécessaire, afin de garantir la liquidité et la solvabilité de celles-ci.

Dans ce but, chacune des filiales, à l'exclusion de CIF Euromortgage, s'est elle-même engagée à répondre à première demande de CIFD, dans la limite de ses fonds propres, à tout appel de fonds nécessaire, destiné à préserver la liquidité et/ou la solvabilité d'une entité du groupe.

Note 5. – Annexe chiffrée.

1. – Créances et dettes sur établissements de crédit.

Actif	31/12/09	31/12/08	Passif	31/12/09	31/12/08
Créances à vue	341 995 963	137 426 072	Dettes à vue	231 947	231 947
Comptes ordinaires	341 995 963	137 426 072	Comptes ordinaires	231 947	231 947
Prêts et pension au jour le jour	0	0	Emprunts au jour le jour	0	0
Titres reçus en pension livrée	0	0	Titres donnés en pension livrée	0	0
Créances à terme	1 453 591 652	942 605 355	Dettes à terme	1 677 391 600	980 658 124
Prêts à terme	489 140 651	142 470 274	Emprunts à terme	1 677 391 600	980 658 124
Titres reçus en pension livrée	0	0	Titres donnés en pension livrée	0	0
Prêts participatifs (1)	371 172 904	359 597 439		0	0
Autres prêts subordonnés (1)	593 278 096	440 537 642		0	0
Total	1 795 587 614	1 080 031 427	Total	1 677 623 546	980 890 071
Dont créances rattachées	7 451 814	5 336 531	Dont dettes rattachées	1 791 600	6 758 124

(1) Détail des prêts participatifs et prêts subordonnés

(1) CIF Centre Est	3 048 980,35	
CIF Centre Ouest	4 116 123,47	
CIF Nord	4 738 317,71	
CIF Ouest	1 385 605,81	
CIF Ouest	100 000 000,00	Euribor 3 mois + d'une marge variable
CIF Ouest	75 000 000,00	Taux d'intérêt progressif en fonction de l'amélioration du coefficient d'exploitation
CIF Euromortgage	570 000 000,00	Euribor 3 mois + 10 pb
BPI	175 000 000,00	Euribor 3 mois + marge participative pour respecter un coefficient d'exploitation de 76 %
Procivis	12 000 000,00	6 000 000 à Euribor 1 an + 0,50 pb et 6 000 000 à 4,5 %
Caution Mutuelle	12 400 000,00	Euribor 3 mois + 50 pb
	957 689 027,34	

Ventilation du portefeuille titres :

	Effets publics & valeurs assimilées	Obligations & autres titres à revenu fixe	Actions & autres titres à revenu variable	Total
Titres de transaction	0	0	0	0
Titres de placement	0	105 365 568	0	105 365 568
Titres d'investissement	0		0	0
Titres de l'activité de portefeuille	0	0	0	0
Total	0	105 365 568	0	105 365 568
Dont créances rattachées	0	226 443	0	226 443
Dont titres prêtés	0	0	0	0
Dont titres cotés (*)		94 300 000	0	
Dont titres émis par des organismes publics	0	0		
Dont titres participatifs		0		
Dont autres titres subordonnés		10 839 125		

(*) Valeur nette hors créances rattachées.

3.1. Actif immobilisé :

	Montant brut 31/12/08	Acquisitions transfert	Cessions ou remboursements	Transfert	Montant brut 31/12/09	Provisions amortissements	Montant net 31/12/09	Dont titres cotés (*)
Participations et autres titres	1 272 635	0			1 272 635		1 272 635	
Titres de participation et parts sur entreprises liées	1 131 509 435	12 152	0	0	1 131 521 587	- 7 123 517	1 124 398 070	
Immobilisations incorporelles	0				0	0	0	
Immobilisations corporelles	34 235	0			34 235	0	34 235	
Avances aux SCI	0		0		0	0	0	
Créances douteuses	0				0	0	0	
Total	1 132 816 305	12 152	0	0	1 132 828 457	- 7 123 517	1 125 704 940	0

(*) Valeur nette hors créances rattachées.

Immobilisations corporelles :

	Montant brut	Provisions & amortissements	Montant net
Agencements et installations			
Matériel de Bureau et informatique			
Mobilier de bureau			

Matériel de transport			
Autres immobilisations corporelles	34 235	0	34 235
Total	34 235	0	34 235

3.2. Filiales et participations :

Dénomination	Forme juridique	Siège social	N° SIREN	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat	% détenu	Valeur brute	Valeur nette	Prêts et avances consentis au 31/12/09	Cautionnements et avals donnés	PNB ou C.A	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés ou en cours d'encaissement en 2009	Ecart de réévaluation	Dépréciations sur prêts et avances	Date de clôture
A.1. Filiales et participations (+ 50 %) :																
Fin Rég de CI PIC-Champagne Ardenne (1)	SA	93 rue Pierre-Brossollette 02100 St-Quentin	391903481	48 150 990	11 667 710	51,00 %	24 957 932	24 957 932			11 649 806	2 246 278	556 625			31/12/2008
Fin de L'immo Sud Atlantique (2)	SA	11 cours du 30-Juillet 33000 Bordeaux	391761137	141 411 716	53 926 331	51,00 %	83 150 447	83 150 447			28 019 561	5 535 255	1 340 915			31/12/2008
Fin Rég de Ci de Bretagne	SA	9 rue du 71 RI 22001 St-Brieuc	391602364	70 000 215	12 927 307	51,00 %	36 282 988	36 282 988			11 212 453	2 542 180	595 002			31/12/2008
Fin Nord-Pas-de-Calais (1)	SA	7 rue de Tenremonde 59005 Lille	391464591	45 750 000	57 750 178	50,98 %	45 837 813	45 837 813	4 738 317		25 004 367	7 501 708	1 820 010			31/12/2008
CIF Sud Rhône-Alpes Auvergne	SA	42 bis quai de France 38000 Grenoble	391563939	181 039 170	55 777 162	51,00 %	94 762 416	94 762 416	10 839 125		69 920 733	10 650 183	1 572 795			31/12/2008
Fin des Ci de Bourg-Franche-Comté	SA	9 bd Rembrandt 21000 Dijon	391691607	137 249 893	42 015 206	51,00 %	78 228 292	78 228 292	19 320 681		40 244 611	4 466 169	917 999			31/12/2008
Sté Fin Rég Hab Bretagne Atlantique	SA	5/7 place de La Libération 56000 Vannes	391598273	78 000 000	11 341 579	51,00 %	40 429 479	40 429 479			9 360 545	1 833 372	450 840			31/12/2008
CI de France Sud (3)	SA	123 bis av de Palavas 34078 Montpellier Cedex 3	391654399	43 049 896	24 957 664	51,07 %	28 020 129	28 020 129			19 145 176	2 955 974	755 068			31/12/2008
Fin Midi-Pyrénées (2)	SA	2 Impasse Henri-Pitot 31079 Toulouse Cedex	391668175	61 560 000	14 692 449	51,00 %	31 488 345	31 488 345			17 481 634	4 100 671	991 440			31/12/2008
CIF Centre Ouest	SA	2 av Gambetta 41000 Blois	391575370	110 971 512	17 684 449	51,00 %	57 302 620	57 302 620	4 116 123		19 117 553	4 762 441	1 163 352			31/12/2008
Fin Rég de Ci Normandie	SA	1 rue de Bruxelles 14128 Mondeville Cedex	391570421	118 065 060	24 810 780	51,00 %	66 430 692	66 430 692	189 364 714		29 860 083	4 771 330	1 227 014			31/12/2008

[illegible]

b. Filiales étrangères															
B.2 Participations non reprises en A :															
a. Filiales françaises :															
Procivis	SA	26-28 rue de Madrid 75384 Paris Cedex 08	391779 196	49 732 207	1 269 8 59	8,07 %	3 760 8 20	3 760 8 20	12 000 000		3 046 5 87	— 149 55 9	0		31/12/ 2008
SCI Alexandre- Ribot	SCI	9 bd Rembra ndt 21000 Dijon	501723 464	3 500 0 00	48 640	1,00 %	35 000	35 000		0	48 640		0		31/12/ 2008
SFGAS	SA	13 rue Auber 75009 Paris	390818 235	825 015	147 170	14,29 %	128 019	128 019		3 677 5 50	— 2 841				31/12/ 2008
SNC Centre Est	SNC	16 Raymon d- Poincar é 54000 Nancy	392361 358	1 000	— 250 36 5	1,00 %	10	10			— 250 36 5				31/12/ 2008
UES		26-28 rue de Madrid 75384 Paris Cedex 08		63 900	3 549 3 41		3 200	3 200		3 205 11 3	339 144				31/12/ 2008
b. Filiales étrangères															
Total							1 132 7 82 070	1 117 50 5 028	1 508 5 78 960			74 444 223	33 240 666		

(a) le montant correspond au montant brut de l'ensemble des prêts (figurant au bilan) et avances consentis.

(b) faire figurer l'écart de réévaluation si le montant de titres inscrits au bilan a été réévalué.

(c) faire figurer le cas échéant le montant des provisions constituées sur les prêts et avances aux filiales (provision active ou passive).

(d) indiquer la date de clôture de la filiale si elle diffère du 31 décembre.

(1) la Financière Régionale de Crédit Immobilier du Nord Pas de Calais (FIRCIN) a absorbé la Financière de Crédit Immobilier de Picardie Champagne Ardenne (FCIPCA) en date du 04 mai 2009 avec effet rétroactif au 1er janvier 2009.

(2) la Financière de l'Immobilier Sud Atlantique a absorbé la Société de Crédit Immobilier de France Midi Pyrénées Financière Régionale en date du 15 mai 2009 avec effet rétroactif au 1er janvier 2009.

(3) la Société de Crédit Immobilier de France Sud a absorbé la Société de Crédit Immobilier de France Méditerranée en date des 21 et 22 octobre 2009 avec effet rétroactif au 1er janvier 2009.

3.3. Opérations se rapportant aux filiales et participations :

	Entreprises liées	Autres participations
Actif :		
Créances sur établissements de crédit	1 795 042 243	
Dont créances subordonnées		
Opérations avec la clientèle	64 000 000	
Obligations et autres titres à revenu fixe	105 365 568	
Passif :		
Dettes envers des établissements de crédit	1 677 391 600	
Opérations avec la clientèle		
Dettes représentées par un titre		
Dettes subordonnées		
Hors bilan :		
Engagements de financement donnés	1 200 000	
Engagements de garantie donnés	165 100 000	
Engagements donnés sur titres	0	

4. – Autres actifs.

	31/12/09	31/12/08
--	----------	----------

Instruments conditionnels achetés	0	0
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	0	0
Créances relatives au report en arrière des déficits	0	0
Etat et Quotes-parts groupe (1)	1 666 901	9 524 705
Autres débiteurs divers (2)	7 341 090	7 616 271
Stocks et emplois divers	0	0
Autres actifs divers	3 633	3 669
Créances douteuses nettes	0	0
Créances rattachées	0	0
Total	9 011 624	17 144 645

(1) Le solde correspond, d'une part, à la dette des filiales intégrées fiscalement : CEM Euromortgage pour 1 630 482 €, 3CIF pour 36 419 €.

(2) Il s'agit principalement des avances de trésorerie et factures à établir faites aux GIE CIF SERVICES et GIE I-CIF au titre de la refacturation annuelle.

5. – Comptes de régularisation.

	31/12/09	31/12/08
Comptes d'encaissement	0	0
Comptes d'ajustement	0	0
Comptes d'écart	0	0
Pertes potentielles	0	0
Pertes sur instruments de couverture	0	0
Primes des titres à revenu fixe	0	0
Charges à répartir	0	0
Charges constatées d'avance	3 628	20 000
Produits à recevoir (1)	3 316 206	2 900 131
Divers	0	0
Total actif	3 319 834	2 920 131
Comptes d'encaissement	0	0
Comptes d'ajustement	0	0
Comptes d'écart	0	0
Gains potentiels	0	0
Gains sur instruments de couverture	0	0
Produits constatés d'avance	0	0
Charges à payer (2)	7 830 133	8 656 196
Divers	0	0
Total passif	7 830 133	8 656 196

(1) Au 31/12/2009 dont : Cif-Services 3 036 914 € et Procivis 236 334 €.

Au 31/12/2008 dont : Cif-Services 2 845 135 €.

(2) Au 31/12/2009 dont : frais I-Cif 636 601 € et Cif-Services 6 228 487 €.

Au 31/12/2008 dont : frais I-Cif 1 260 766 € et Cif-Services 2 851 671 €.

6. – Autres passifs.

	31/12/09	31/12/08
Autres opérations sur titres	0	0
Instruments conditionnels vendus	0	0
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	0	0
Dettes de titres empruntés	0	0
Etat (1)	11 808 278	10 196 572
Autres passifs divers	623 532	739 349

Dettes rattachées	0	0
Total	12 431 810	10 935 921

(1) Au 31/12/2009 comme au 31/12/2008 dont : dettes des filiales intégrées fiscalement vis-à-vis de l'Etat CEM Euromortgage pour 4 263 348 €, 3CIF pour 7 544 930 €.

7. – Mouvements des provisions et dépréciations.

	31/12/08	Dotations	Reprises		Autres mouvements	31/12/09
			Utilisées	Non utilisées		
Dépréciations des créances inscrites en déduction de l'actif :						
Effets publics et assimilés	0					0
Créances sur établissements de crédit	0					0
Créances sur la clientèle	0					0
Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable	0					0
Titres de participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme	6 743 374	380 143				7 123 517
Immobilisations incorporelles et corporelles	0					0
Actions propres	0					0
Autres actifs	0					0
Total	6 743 374	380 143	0	0	0	7 123 517
Dont provisions constituées au titre du risque pays						
Provisions :						
Provisions pour risque d'exécution des engagements par signature	0					0
Provisions pour risque pays	0					0
Provisions pour risque sur opérations de promotion immobilière	0					0
Provisions pour charges de retraite	45 289	19 336				64 625
Autres provisions	5 137 456	3 428 774		131 414	0	8 434 816
Dont provisions pour restructuration	0					0
Dont provisions pour coût du risque	0					0
Dont provisions pour impôts	0					0
Dont provisions pour litige	0					0
Dont provisions pour risque sur IFT	303 272			131 414		171 858
Dont provisions pour situation nette de participation (1)	4 834 184	3 428 774				8 262 958
	5 182 745	3 448 110	0	131 414	0	8 499 441

(1) Dans le cas où la situation nette à la date de clôture des entités dont CIFD détient des titres est négatif par rapport à la valeur des titres provisionnée à 100 %. Une provision complémentaire est constituée au passif soit au 31 décembre 2009 dont SNC l'Informatique pour les Prêts 4 775 618 € et AERIOS CCF Premium pour 3 167 046 €.

8. – Tableau de variation des capitaux propres.

	Ouverture	Affectation résultat 2008	Distribution	CAP SOU/RED	CHGT METH.	Autres (1)	Résultat 31/12/09	Clôture
Capital souscrit	1 310 057 039							1 310 057 039
Primes d'émission	0							0

Réserve légale	12 799 345	1 077 325						13 876 670
Réserves statutaires	218 583							218 583
Autres réserves	365 681	697 978				39 291 807		40 355 466
Ecart de réévaluation	0							0
Réserve spéciale des PVL	0							0
Provisions réglementées et subventions d'investissement	0							0
Report à nouveau	39 291 807	0				- 39 291 807		0
Résultat de l'exercice (2)	21 546 505	- 21 546 505					32 096 892	32 096 892
Total capitaux propres hors FRBG	1 384 278 960	- 19 771 202	0	0	0	0	32 096 892	1 396 604 650
Distribution de dividendes		19 771 202						

(1) Le capital de CIFD est constitué de 85 961 748 actions d'une valeur nominale de 15,24 euros chacune.

(2) Affectation du Report à Nouveau en Autres Réserves.

9. – Ventilation selon la durée résiduelle.

	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actif (1)	341 995 963	4 547 756	374 057 927	1 236 673 279	1 957 274 925
Créances sur établissements de crédit	341 995 963	4 547 756	374 057 927	1 067 534 154	1 788 135 800
Opérations avec la clientèle	0	0	0	64 000 000	64 000 000
Obligations et autres titres à revenu fixe	0		0	105 139 125	105 139 125
Passif (2)	200 231 947	0	362 400 000	1 113 200 000	1 675 831 947
Dettes envers les établissements de crédit	200 231 947	0	362 400 000	1 113 200 000	1 675 831 947
Opérations avec la clientèle	0	0	0	0	0
Dettes représentées par un titre	0	0	0	0	0
Instruments financiers à terme	0	0	0	3 887 450	3 887 450
Opérations de gré à gré	0	0	0	3 887 450	3 887 450
Opérations sur marchés organisés	0	0	0	0	0

(1) Créances brutes hors créances rattachées et douteuses.

(2) Dettes hors dettes rattachées.

10. – Hors bilan hors I.F.A.T.

	31/12/09	31/12/08
Engagements donnés :		
Engagements de financement	1 200 000	0
Engagements en faveur d'établissement de crédit		
Engagements en faveur de la clientèle	1 200 000	0
Engagements de garantie	254 850 000	254 850 000
Engagements d'ordre d'établissement de crédit	254 850 000	254 850 000
Engagements d'ordre de la clientèle		
Engagements sur titres	0	0
Titres acquis avec faculté de rachat reprise		
Autres engagements donnés		
Autres engagements donnés	0	0
Opérations de promotion		
Opérations de change		
Autres		
Engagements reçus :		
Engagements de financement	0	0
Engagements en faveur d'établissement de crédit	0	0

Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	0	0
Engagements reçus d'administration		
Engagements en faveur d'établissement de crédit		
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements sur titres	0	0
Titres vendus avec faculté de rachat reprise		
Autres engagements reçus	0	0
Autres engagements reçus	0	0
Opérations de promotion		
Opérations de change		
Autres		
Engagements douteux	0	0
Engagement de retraite	0	0

11. – Instruments financiers à terme.

Nominal	31/12/09			31/12/08
	Opérations de couverture	Opérations de gestion de position	Total	
Opérations de taux		3 887 450	3 887 450	3 887 450
Sur marchés organisés				
Opérations fermes				
Accords de taux futurs				
Opérations conditionnelles				
Options				
De gré à gré		3 887 450	3 887 450	3 887 450
Opérations fermes		3 887 450	3 887 450	3 887 450
Swaps		3 887 450	3 887 450	3 887 450
Accords de taux futurs				
Autres contrats à terme				
Opérations conditionnelles				
Options				
Contrat de taux plafond et plancher				
Instruments conditionnels achetés				
Instruments conditionnels vendus				
Opérations de change				
Sur marchés organisés				
Opérations fermes				
Accords de taux futurs				
Opérations conditionnelles				
Options				
De gré à gré				
Opérations fermes				
Swaps				
Accords de taux futurs				
Autres contrats à terme				
Opérations conditionnelles				
Options				

Contrat de taux plafond et plancher				
Autres opérations				
Sur marchés organisés				
Opérations fermes				
Accords de taux futurs				
Opérations conditionnelles				
Options				
De gré à gré				
Opérations fermes				
Swaps				
Accords de taux futurs				
Autres contrats à terme				
Opérations conditionnelles				
Options				
Contrat de taux plafond et plancher				

Valorisation des instruments financiers à terme	31/12/09			31/12/08
	Opérations de couverture	Opérations de gestion de position	Total	
Swaps de taux d'intérêt		- 171 857,00	- 171 857,00	- 303 272,00

La juste valeur des instruments est déterminée par application de modèles et techniques d'évaluation.

12. – Intérêts et produits assimilés.

	31/12/09	31/12/08
Etablissement de crédit	27 195 966	31 687 836
Clientèle	1 148 046	3 316 890
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 023 113	4 766 326
Autres produits assimilés	0	325 174
Total	30 367 125	40 096 226

13. – Intérêts et charges assimilées.

	31/12/09	31/12/08
Etablissement de crédit	- 19 449 560	- 39 357 414
Clientèle	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0
Dettes subordonnées	0	0
Autres charges assimilées	0	0
Total	- 19 449 560	- 39 357 414

14. – Revenus des titres à revenu variable.

	31/12/09	31/12/08
Actions et autres titres à revenu variable	0	0
Participations et autres titres détenus à long terme	0	0
Parts dans les entreprises liées	33 240 667	39 079 673
Total	33 240 667	39 079 673

15. – Commissions produits.

	31/12/09	31/12/08
Opérations avec établissements de crédit	294	0
Opérations avec la clientèle	0	0
Opérations sur titres	0	0
Opérations de change	0	0
Opérations sur instruments financiers à terme	0	0
Prestations de services financiers	0	0
Autres commissions	0	0
Total	294	0

16. – Commissions charges.

	31/12/09	31/12/08
Opérations avec établissements de crédit	0	0
Opérations avec la clientèle	0	0
Opérations sur titres	0	0
Opérations de change	0	0
Opérations sur instruments financiers à terme	0	0
Prestations de services financiers	– 239	– 82
Autres commissions	0	0
Total	– 239	– 82

17. – Gain ou perte sur portefeuille de négociation.

	31/12/09	31/12/08
Opérations sur titres de transaction		
Opérations de change		
Opérations sur instruments financiers à terme	131 414	339 319
Total	131 414	339 319

18. Gain ou perte sur opérations sur titres de placement et assimilés :

	31/12/09	31/12/08
Titres de placement	0	0
Plus et moins-values réalisées	0	0
Dotations et reprises de provisions	0	0
Frais d'acquisition	0	0
Titres de l'activité de portefeuille	0	0
Plus et moins-values réalisées	0	0
Dotations et reprises de provisions	0	0
Frais d'acquisition	0	0
Total	0	0

19. – Autres produits d'exploitation bancaire.

	31/12/09	31/12/08
Activité immobilière	0	0
Transferts de charge	0	0

Quote-part des opérations faites en commun	0	0
Divers	710	616
Total	710	616

20. – Autres charges d'exploitation bancaire.

	31/12/09	31/12/08
Activité immobilière	0	0
Quote-part des opérations faites en commun	0	0
Divers	0	0
Total	0	0

21. – Charges générales d'exploitation.

	31/12/09	31/12/08
Frais de personnel	– 3 085 279	– 2 684 608
Salaires et traitements	– 1 941 684	– 1 627 156
Charges sociales	– 854 829	– 711 372
Intéressement et participations	– 204 911	– 186 967
Autres	– 300 853	– 258 719
Dotations et reprises de provisions retraite	– 19 336	99 606
Refacturations	236 334	0
Frais administratifs	– 4 559 159	– 5 896 206
Impôts et taxes (1)	– 64 891	– 52 774
Services extérieurs (2) (3)	– 7 531 182	– 8 688 567
Autres	0	0
Dotations et reprises de provisions	0	0
Refacturations	3 036 914	2 845 135
Total	– 7 644 438	– 8 580 814

(1) Depuis le 1er janvier 2009, les Sociétés du groupe Crédit Immobilier de France sont assujetties à l'Organic. Pour CIFD, cet impôt ne s'élève qu'à 4 553 euros.

(2) Dont frais de fonctionnement des GIEs CIF-Services et I-Cif :

— 2008 : 7 806 950 € ;

— 2009 : 6 865 088 €.

(3) Dont honoraires aux Commissaires aux Comptes au 31 décembre 2009 : 338 032 €.

2.2. Gain ou perte sur actifs immobilisés :

	31/12/09	31/12/08
Immobilisations financières	– 3 808 917	– 10 031 019
Plus et moins-values réalisées	0	0
Dotations et reprises de dépréciations (1)	– 3 808 917	– 10 031 019
Immobilisations incorporelles	0	0
Immobilisations corporelles	0	0
Total	– 3 808 917	– 10 031 019

(1) Pour l'exercice 2009, il s'agit principalement de la dépréciation des titres de SNC l'Informatique pour les Prêts pour 1 378 342 € et de 1 893 244 € pour AERIOS CCF Premium.

(1) Pour l'exercice 2008, la dépréciation des titres de SNC l'Informatique pour les Prêts est de 7 782 739 € et de 2 273 802 € pour AERIOS CCF Premium.

23. – Impôts sur les sociétés.

	Résultats fiscaux	Déficits fiscaux imputés	Résultats après imputation des déficits	IS taux normal	Contribution 3,3 %	Impôt
CIFD	3 152 767		3 152 767	0	0	0
SCI Madrid	103 770		103 770	0	0	0
3CIF	- 11 816 123	0	- 11 816 123		0	0
CIF Euromortgage	4 808 309		4 808 309	- 1 602 770	- 27 712	- 1 630 482
Aerios CCF Premium	- 1 915 640		- 1 915 640			
BPI	- 4 604 547		- 4 604 547			
Total de l'impôt avant imputation des déficits	- 10 271 464	0	- 10 271 464	- 1 602 770	- 27 712	- 1 630 482
Report en arrière des déficits				- 740 163		- 740 163
Impôts au niveau du groupe d'intégration fiscale						- 2 370 645
Neutralisation au titre de la convention						0
Charge d'impôt intégration après imputation						- 2 370 645

Dans le cadre de l'intégration, les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées (filiales et mère) comme en l'absence d'intégration fiscale et que les charges sont donc calculées sur leur résultat fiscal propre après imputation de tous leurs déficits antérieurs. Les économies d'impôt réalisés par le groupe grâce aux déficits sont conservés chez CIFD (soit 1,6 M€ pour l'exercice 2009), mais sont considérés comme une simple économie de trésorerie du fait qu'elles bénéficieront aux sociétés intégrées déficitaires du jour ou elles seront redevenues bénéficiaires. Au plan comptable cette économie est stockée au crédit d'un compte d'attente chez CIFD.

24. – Effectifs moyen par catégorie.

Rubriques	Effectif salariés	EFF mis à disposition
Direction et cadres	9	
Agents de maîtrise		
Collaborateurs		
Total	9	

Résultats (et autres éléments caractéristiques) de la société CIFD au cours des cinq derniers exercices (euros) :

Nature des indications	2005	2006	2007	2008	2009
Situation financière en fin d'exercice :					
Capital social	1 310 057 039	1 310 057 039	1 310 057 039	1 310 057 039	1 310 057 039
Nombre d'actions émises	85 961 748	85 961 748	85 961 748	85 961 748	85 961 748
Opérations et résultats de l'exercice :					
Résultat avant impôt	45 095 143	73 140 748	34 024 515	21 546 505	32 837 055
Impôt sur les sociétés	1 269 938	1 205 320	- 1 473 299	0	740 163
Résultat après impôt, amortissements & Provisions	43 825 204	71 935 428	35 497 814	21 546 505	32 096 892
Résultat par action					
Résultat après impôt, amortissements & provisions	0,5098	0,8368	0,4129	0,2507	0,3734

(1) En 2007, constatation d'une créance sur le Trésor pour un montant de 1475 255 €, correspondant à l'excédent d'impôt versé pour le report en arrière des déficits « carry-back ». Au 31 décembre 2009, cette créance a été reprise à hauteur de 740 163 €.

IV. — Affectation du résultat.

L'Assemblée, sur proposition du Conseil décide d'affecter la somme de 32 096 892 € représentant le bénéfice de l'exercice 2009 comme suit :

Réserve légale	1 604 844,60 €
----------------	----------------

Dividendes	30 086 611,80 €
Autres réserves	405 436,08 €

Le montant affecté en autres réserves au titre des exercices précédents est de 40 574 049,65 euros.

Le dividende net par action ressort à 0,35 € ouvrant droit à un abattement de 0,14 € (40 %) pour le calcul de l'impôt sur le revenu. Cet abattement ne peut être utilisé que par les personnes physiques (suivant les dispositions de l'article 158 du Code général des impôts) à condition qu'elles n'aient pas opté pour le prélèvement libératoire.

Toutefois, les dividendes et les autres distributions assimilées, perçus à compter du 1er janvier 2008 par un actionnaire, personne physique, peuvent sur option exercée par l'actionnaire, être soumis à un prélèvement libératoire de 18 % calculé sur leur montant brut (article 117 quater du CGI). En cas d'option, celle-ci a un caractère irrévocable et devra être exercée auprès de l'établissement payeur avant la date du paiement des revenus.

Conformément à la loi, sont mentionnés ci-après les dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices et le montant des revenus distribués au titre de ces mêmes exercices selon qu'ils sont éligibles ou non à l'abattement de 40 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du CGI.

V. — Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels.

I. Opinion sur les comptes annuels. — Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations. — Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte économique et des conditions de marché toujours dégradés. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

— Les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'usage (paragraphe 1.3 des « principes comptables et méthodes d'évaluation »). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'usage au 31 décembre 2009 pour les principales lignes du portefeuille.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques. — Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Courbevoie et Neuilly sur Seine, le 11 mai 2010.

Les commissaires aux comptes :

PricewaterhouseCoopers Audit
Elisabeth L'Hermite ;

Mazars
Franck Boyer.

B. — Comptes consolidés.

I. — Bilan consolidé au 31 décembre 2009.

(En milliers d'euros).

Actif	Notes	Décembre 2009	Décembre 2008
Opérations interbancaires & assimilées	10, 20, 21	2 896 203	498 259
Opérations avec la clientèle	11, 20, 21	32 502 300	30 997 591
Opérations de crédit-bail & assimilées			
Obligations, actions & autres titres à revenu fixe & variable	12, 15, 20, 21	3 889 920	4 600 264
Placements des entreprises d'assurance			
Participations, entreprises liées & titres détenus à long terme	13, 15, 20	25 424	30 628
Immobilisations corporelles & incorporelles	14, 15, 20	221 801	216 272
Ecarts d'acquisition	7	0	
Comptes de régularisation et actifs divers	16, 20	2 518 215	2 213 183

Total actif		42 053 863	38 556 196
-------------	--	------------	------------

Passif	Notes	Décembre 2009	Décembre 2008
Opérations interbancaires & assimilées	17, 21	3 338 018	4 725 817
Opérations avec la clientèle	21	287 474	192 877
Dettes représentées par un titre	18, 21	33 756 069	29 486 087
Provisions techniques des sociétés d'assurance			
Comptes de régularisation et autres passifs	19	2 196 249	1 696 549
Ecart d'acquisition	7	0	0
Provisions	20	51 771	40 513
Dettes subordonnées		0	0
Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)		0	0
Intérêts minoritaires	22	797 957	793 119
Capitaux propres hors F.R.B.G. (groupe)	8, 22	1 626 325	1 621 234
Capital souscrit		1 310 057	1 310 057
Primes d'émission		0	0
Réserves consolidées & autres		291 405	274 059
Résultat de l'exercice		24 863	37 118
Total passif		42 053 863	38 556 196

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

Hors-bilans consolidés au 31 décembre 2009.

(En milliers d'euros).

Engagements donnés	Notes	Décembre 2009	Décembre 2008
Engagements de l'activité bancaire		2 878 406	2 479 669
Engagements de financement	23 A	1 570 184	2 137 859
Engagements de garantie	23 B	1 306 469	322 110
Titres à livrer		1 753	19 700
Engagements de l'activité d'assurance			

Engagements reçus	Notes	Décembre 2009	Décembre 2008
Engagements de l'activité bancaire		313 152	331 051
Engagements de financement	23 A	287 330	309 042
Engagements de garantie	23 B	15 822	22 009
Titres à recevoir		10 000	-
Engagements de l'activité d'assurance			

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

II. — Compte de résultat consolidé 2009.

(En milliers d'euros).

Résultat	Notes	Décembre 2009	Décembre 2008
Intérêts & produits assimilés	7, 25	2 941 148	2 987 593
Intérêts & charges assimilés	7, 26	- 2 533 302	- 2 613 568
Revenus des titres à revenu variable		52	486
Commissions (produits)	27	107 439	120 184

Commissions (charges)	27	– 36 427	– 34 239
Gains ou pertes sur portefeuille de négociation		132	827
Gains ou pertes sur portefeuille de placement et assimilé	28	2 106	– 2 558
Autres produits d'exploitation bancaire	29	6 823	7 258
Autres charges d'exploitation bancaire	30	– 6 679	– 3 082
Marge brute des activités d'assurance			
Produits nets des autres activités			
Produit net bancaire		481 292	462 901
Charges générales d'exploitation	31	– 284 716	– 301 943
Dotations aux amortissements & dépréciations sur immobilisations corporelles & incorporelles	31	– 18 268	– 16 312
Résultat brut d'exploitation		178 308	144 646
Coût du risque	32	– 112 446	– 59 552
Résultat d'exploitation		65 862	85 094
Quotes-parts dans le résultat des entreprises mises en équivalence			
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	33	599	– 3 595
Résultat courant avant impôt		66 461	81 499
Résultat exceptionnel	34	1	883
Impôt sur les bénéfices	35	– 23 853	– 20 864
Dotations ou reprises des écarts d'acquisition	7	45	5
Dotations ou reprises des F.R.B.G.			
Intérêts minoritaires		– 17 791	– 24 405
Résultat net part du groupe		24 863	37 118
Résultat par action (en euros) (1)			
Résultat dilué par action (en euros) (2)			

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

(1) Le résultat par action calculé sur la seule part du groupe ne donne pas une image fidèle de la structure juridique de celui-ci.

En effet, de par leur participation directe dans le capital des filiales financières, les minoritaires qui apparaissent dans les états financiers consolidés sont les actionnaires de C.I.F.D. Il convient donc, pour calculer un résultat par action, de tenir compte de la part revenant aux intérêts minoritaires. Sur cette base, au 31 décembre 2009, le résultat par action ressort à 0,50 euro contre 0,72 euro au 31 décembre 2008.

(2) Il n'existe pas au 31 décembre 2009 d'instruments pouvant occasionner la dilution future du capital de C.I.F.D.

III. — Annexe aux comptes consolidés du Groupe Crédit Immobilier de France Développement.

(31 décembre 2009).

Le Groupe Crédit Immobilier de France Développement présente des comptes consolidés établis conformément aux dispositions du règlement 99-07 modifié par les règlements 2000-04, 2000-08, 2002-05, 2004-04, 2005-02, 2005-05 et 2009-09 du C.R.C., relatifs respectivement aux règles de consolidation et aux documents de synthèse consolidés des entreprises relevant du CCLRF.

1. – Rappel du contexte de la constitution du groupe.

Le Groupe C.I.F.D. est né des opérations de structuration des activités concurrentielles des sociétés anonymes coopératives d'intérêt collectif pour l'accèsion à la propriété (SACICAP) en deux filières « métier » distinctes, le crédit et l'immobilier. En conséquence, le Groupe C.I.F.D. exerce une activité unique de distribution de crédit immobilier sur le territoire français.

C.I.F.D. est la structure retenue par le groupe des SACICAP pour exercer son activité « crédit ».

C.I.F.D. détient 51 % (53,8 % pour l'une d'entre elles) du capital de 11 sociétés financières régionales qui exercent une activité de crédit à l'habitat sur l'ensemble du territoire français et 100 % du capital de Banque Patrimoine et Immobilier (ex-Banque Woolwich SA), acquise en 2001. C.I.F.D. détient également près de 100 % du capital de la Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France (3CIF), chargée d'assurer le refinancement des sociétés financières.

Afin d'optimiser son coût de refinancement et d'améliorer ses marges, le Groupe a décidé d'ouvrir un second canal de refinancement, les obligations foncières, adossé à la titrisation de ses créances hypothécaires.

A cet effet, ont été créés :

- une Société de Crédit Foncier en 2001 (CIF Euromortgage détenue quasiment intégralement par C.I.F.D.), qui grâce à l'émission d'obligations foncières, permet au groupe d'accéder à une gamme d'investisseurs élargie ;
- deux fonds communs de créances, CIF Assets (en 2001) et BPI Master Mortgage (en 2003), véhicules de titrisation des créances hypothécaires du groupe.

Compte tenu de la qualité des actifs titrisés, l'intégralité des parts prioritaires de CIF Assets et de BPI Master Mortgage bénéficient de la note AAA, attribuée par deux agences de notation, elles sont souscrites par CIF Euromortgage, lui permettant ainsi de bénéficier du statut de Société de Crédit Foncier. Ces trois structures étant consolidées par la méthode de l'intégration globale, cette opération n'a donc aucun effet sur la physionomie du bilan consolidé.

2. – Faits marquants et comparabilité des exercices.

Exposition du groupe aux « actifs toxiques ». — Le groupe ne détient aucun actif relatif au marché américain des « subprime », ni d'actif garanti par une agence américaine de rehaussement de crédit ni n'a réalisé d'opération avec le groupe du courtier Bernard Madoff et n'est exposé ni directement, ni indirectement, sur un produit financier conçu et/ou commercialisé par celui-ci.

Par ailleurs, l'exposition de la 3CIF à ces marchés et plus généralement à la crise de liquidité a fait l'objet d'un recensement exhaustif et son évolution ne conduit pas à remettre en cause les résultats enregistrés dans les comptes de l'exercice ni l'information donnée en annexe.

Refinancement au travers de la société de financement de l'économie française. — L'Etat et les sept plus grandes banques de la place ont créé la Société de Financement de l'Economie Française (la « SFEF ») dont l'objet est de consentir des prêts aux établissements de crédit. L'objectif est de permettre à ces établissements de disposer de la liquidité nécessaire au financement de l'économie. Les prêts de la SFEF sont refinancés par des émissions de titres de créances qui pourront être garantis par l'Etat, à titre onéreux. La 3CIF bénéficie de ces financements depuis le quatrième trimestre 2008 pour un encours de 783 785 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

Créances à la clientèle. — La forte augmentation des créances douteuses est notamment la conséquence des méthodes frauduleuses de commercialisation pratiquées par l'apporteur d'affaires Apollonia. Plusieurs actions judiciaires ont été engagées par des emprunteurs visant à mettre en cause la responsabilité pénale d'Apollonia, de ses dirigeants et des notaires intervenus au titre des opérations litigieuses ; les filiales financières de CIFD concernées se sont portées parties civiles en 2009.

A la fin de cet exercice, le total des créances porté au bilan consolidé apportées par Apollonia est de 340,3 millions d'euros. Les créances douteuses sont comptabilisées pour 163,1 millions d'euros, dépréciées à hauteur de 30,85 % pour 50,3 millions d'euros. Il a également été porté au passif du bilan consolidé une provision pour risques qui s'élève à 26,8 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Autres évolutions. — A compter de l'exercice 2009, la société SA Banque Patrimoine Immobilier intègre le périmètre d'intégration fiscale de CIFD.

Le Groupe (à l'exclusion de BPI, du GIE I-CIF, d'Assurances et Conseils et de la Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France) a changé de convention collective (convention ASF en lieu et place de la convention collective du CIF) à compter du 1er janvier 2009.

3. – Changements de méthode.

Aucun changement de méthode n'est intervenu durant l'exercice 2009.

4. – Principes, méthodes de consolidation.

Spécificité liée à l'actionnariat du groupe. — Les intérêts minoritaires qui apparaissent dans les états financiers consolidés reviennent aux SACICAP, qui sont également actionnaires de C.I.F.D société mère.

Pour une bonne approche économique du résultat du groupe, il est donc nécessaire d'appréhender celui-ci dans sa globalité, c'est à dire en incluant la part revenant aux intérêts minoritaires.

Consolidation. — Les états financiers des sociétés significatives, dans lesquelles C.I.F.D. exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif (détention de la majorité des droits de vote) ainsi que des fonds communs de créances (entités ad hoc) sont intégrés globalement.

Les sociétés dans lesquelles C.I.F.D. détient directement ou indirectement une fraction des droits de vote comprise entre 20 et 50 % et exerce une influence notable, sont mises en équivalence.

Ne sont pas consolidées certaines sociétés non significatives au regard du total de l'actif, des fonds propres et du résultat.

Opérations internes et harmonisation des comptes. — Les opérations réciproques réalisées entre les sociétés du Groupe font l'objet d'une élimination. Il en est de même des dividendes reçus des sociétés consolidées et des résultats d'opérations internes.

Les retraitements significatifs concernent principalement l'alignement sur les principes comptables du Groupe CIFD des éléments nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation retenues par les sociétés consolidées.

Ecart de première consolidation. — Les écarts de première consolidation sont analysés et ventilés entre leurs différentes composantes. Notamment, les portefeuilles de prêts et d'emprunts des sociétés acquises font l'objet à la date d'acquisition d'une évaluation à la valeur de marché. La différence entre valeur historique et valeur de marché est constitutive d'un écart d'évaluation. Les écarts résiduels non affectés sont inscrits à l'actif ou au passif du bilan consolidé, selon qu'ils se révèlent positifs ou négatifs. Ils font l'objet d'un amortissement approprié.

Les écarts d'évaluation sont quant à eux amortis en fonction de la nature des actifs ou des passifs sous-jacents.

Imposition différée. — Des impôts différés doivent être comptabilisés sur l'ensemble des différences temporaires constatées entre la valeur comptable et la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif, sur les retraitements d'homogénéisation, ainsi que sur les écarts d'évaluation identifiés lors de l'entrée des filiales consolidées dans le périmètre de C.I.F.D.

Le taux retenu pour le calcul de l'imposition différée est celui de chaque société. Il est généralement de 34,43 %.

La méthode appliquée est celle du report variable selon laquelle les impôts différés enregistrés au cours des exercices antérieurs sont modifiés lors d'un changement de taux d'imposition. L'effet correspondant est enregistré en augmentation ou en diminution de la charge d'impôt.

Prise en compte du résultat. — Les résultats des sociétés acquises sont intégrés à partir de la date de prise de contrôle.

5. – Principes comptables et méthodes d'évaluation.

Les comptes présentés sont établis dans le respect des principes généraux et conformément aux dispositions réglementaires françaises.

Créances, dettes et engagements en devises. — Les actifs, passifs et engagements hors-bilan libellés en devises sont valorisés aux cours des changes officiels du marché au comptant à la clôture de l'exercice.

Les résultats sur opérations de change sont déterminés conformément au règlement n° 89-01 du Comité de la réglementation bancaire et financière. Les gains ou pertes de change, qu'ils soient latents ou définitifs, sont portés au compte de résultat.

Portefeuille-titres. — Selon les dispositions du règlement CRC n° 2000-02, les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de transaction, titres de placement, titres de l'activité de portefeuille, titres d'investissement, autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées.

Les règles suivantes sont applicables quel que soit le support juridique utilisé (action, obligation, bon du Trésor, certificat de dépôt, billet à ordre négociable, titre de créance négociable, etc ...) et sont fonction de la finalité des opérations.

Par ailleurs, les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres modifiées par le règlement n° 95-04 du 21 juillet 1995 du Comité de la réglementation bancaire et les règlements n° 2000-02 du 4 juillet 2000, n° 2002-01 du 12 décembre 2002, n° 2005-01 du 3 novembre 2005, n° 2008-07 du 3 avril 2008 et n° 2008-17 du 10 décembre 2008 du Comité de la réglementation comptable ont été appliquées de la façon suivante :

— Titres de transaction : Il s'agit des titres acquis ou vendus dès l'origine avec l'intention de les revendre ou de les racheter à brève échéance et qui sont négociables sur des marchés dont la liquidité est assurée.

Les titres sont comptabilisés au prix de transaction (frais et, le cas échéant, intérêts courus compris). A chaque date d'arrêté comptable, ils sont évalués en valeur de marché et le solde global des écarts d'évaluation est porté au compte de résultat en charges ou en produits. S'ils viennent à être détenus plus de 6 mois, ils sont transférés en titres de placement au prix de marché du jour de reclassement.

— Titres de placement : Ces titres sont acquis avec une intention de détention supérieure à six mois ; ils sont évalués individuellement à la clôture de l'exercice au plus bas du coût d'acquisition ou de la valeur estimative. Les moins-values latentes sont constatées par voie de dépréciations, tandis que les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. L'écart éventuel entre le prix d'acquisition, coupons courus exclus, et la valeur de remboursement est enregistré en résultat au prorata de la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement.

Les titres de placement sont enregistrés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition. Les frais d'acquisition sont comptabilisés directement en charges, comme le permet le règlement CRBF 90-01 modifié par le règlement CRC 2008-07.

Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique : Revenus des titres à revenu variable.

Le prix de revient des titres de placement cédés est calculé selon la méthode "premier entré, premier sorti".

Les plus-values et moins-values de cession, de même que les dépréciations de titres dotées ou reprises sont enregistrées dans la rubrique : Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés.

Certains titres de placement sont utilisés comme instruments de couverture. Par analogie aux dispositions de l'article 5 du règlement n°88-02 du 27 mars 1988 du CRBF, la plus ou moins-value réalisée sur ces titres au dénouement de l'opération de couverture est rapportée au compte de résultat de manière symétrique à la comptabilisation des produits ou des charges de l'élément ou du groupe d'éléments couvert, sur la durée résiduelle de cet élément ou des éléments constituant le groupe couvert.

La possibilité prévue par le règlement CRC 2008-17 de transférer des titres de placement en titres d'investissement n'a pas été employée.

— Titres de l'activité de portefeuille : Relèvent d'une activité de portefeuille les investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer le gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice.

C'est notamment le cas des titres détenus dans le cadre d'une activité de capital risque.

Les titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. La valeur d'utilité des titres cotés est principalement déterminée par référence au cours de Bourse sur une période suffisamment longue.

— Titres d'investissement : Les titres d'investissement correspondent à des titres à revenu fixe que la société a acquis avec l'intention de les détenir de façon durable et qui font l'objet soit d'un financement spécifique soit d'une couverture adéquate en matière de risque de taux. Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupons courus exclus, et l'écart éventuel entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est enregistré en résultat au prorata de la durée restant à courir jusqu'à leur date de remboursement.

Les titres d'investissement sont enregistrés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition. Les frais d'acquisition sont comptabilisés directement en charges, comme le permet le règlement CRBF 90-01 modifié par le règlement CRC 2008-07.

Les intérêts afférents à ces titres sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique : Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe.

Conformément à la réglementation, les moins-values latentes ne sont pas dépréciées sauf :

— s'il est prévu de céder ces titres à brève échéance ; dans ce cas la dépréciation couvre un risque de marché et est dotée en : Résultat sur actifs immobilisés ;

— ou s'il existe un risque de défaillance de la contrepartie, auquel cas la dotation est classée en coût du risque.

— Autres titres détenus à long terme : Les « Autres titres détenus à long terme » sont des actions et valeurs assimilées que le groupe entend détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus, mais avec l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice.

Les titres détenus à long terme sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité des titres cotés est principalement déterminée selon la valeur de marché la plus proche de la date de clôture lorsque la baisse de la valeur du titre est jugée durable.

L'actif net réévalué et le cas échéant consolidé est retenu pour les titres non cotés.

Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique : Revenus des titres à revenu variable.

— Titres de participation : Les titres de participation sont constitués des participations pour lesquelles est exercée une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices et des participations présentant un caractère stratégique pour le développement des activités.

Les titres de participation sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'usage. La valeur d'usage des titres cotés est principalement déterminée en fonction d'une valeur de marché plus proche de la date de clôture lorsque la baisse de la valeur du titre est jugée durable. La valeur d'usage des titres non cotés est égale à l'actif net réévalué. Une dépréciation est constatée si la valeur d'usage des titres détenus est inférieure à la valeur d'acquisition.

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de dépréciations sont enregistrées au compte de résultat dans la rubrique : Gains nets sur actifs immobilisés.

Les dividendes sont enregistrés dans la rubrique : Revenus des titres à revenu variable.

— Méthode de valorisation des titres acquis : De manière générale, la valeur de marché des titres acquis est déterminée de manière automatique à partir de cotations fournies par plusieurs contributeurs.

Le dernier cours coté disponible est retenu sous condition de volumétrie minimale afin de ne retenir pour valoriser les titres que des cours significatifs.

A titre exceptionnel des cours manuels peuvent être retenus.

Si le cas échéant aucun cours coté n'est disponible, la valorisation du titre sera déterminée à partir de la saisie manuelle d'un échéancier de flux.

Créances douteuses :

— Risque de crédit : Le règlement 2002-03 du CRC, modifié par le règlement 2005-03, relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF, est appliqué depuis le 1er janvier 2003. Ce texte conduit à présenter sur une ligne spécifique les encours restructurés d'une part, déclasser certains encours et encours douteux compromis d'autre part. En ce qui concerne les encours douteux compromis, il s'agit des prêts ayant un caractère irrécouvrable nécessitant la détermination d'une dépréciation et ceux pour lesquels un passage en perte à terme est envisageable.

Ce déclassement est effectué :

- à la échéance du terme sauf si le passage en perte à terme n'est pas envisagé ;
- un an après sa classification en encours douteux, un encours douteux est présumé être compromis si le passage en perte à terme est envisagé.

Les encours douteux restructurés à des conditions hors marché et reclassés en encours sains restructurés font l'objet d'une décote (correspondant à la différence entre le taux de restructuration et le taux d'origine) comptabilisée immédiatement en charge (coût du risque) et reprise sur la durée du prêt (PNB). Le premier impayé d'un encours restructuré entraîne un déclassement en encours douteux.

En matière de crédits immobiliers, les créances présentant des impayés depuis six mois au moins ou un retard inférieur mais comportant un risque de non recouvrement sont déclassées en créances douteuses pour le montant du capital restant dû, du capital échu et des intérêts échus.

— Dépréciations en capital : Le règlement 2002-03 du Comité de la réglementation comptable, complété par le règlement 2005-03, impose à partir du 1er janvier 2005, le calcul actuariel des flux futurs recouvrables pour la détermination des dépréciations sur créances douteuses. Le calcul actuariel est établi de la manière suivante : les pertes provisionnelles sont égales à la différence entre les flux contractuels initiaux, déduction faite des flux déjà encaissés, et les flux provisionnels actualisés. Ces derniers sont eux-mêmes déterminés en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques, les garanties appelées ou susceptibles de l'être sous déduction des coûts liés à leur réalisation, l'état des procédures en cours.

La valeur du gage correspondant à la garantie appelée est valorisée selon une méthodologie correspondant à la nature de l'investissement :

— Règle générale : L'entrée d'une créance en douteux supérieure à 152 K€ doit faire systématiquement l'objet d'une évaluation sur la base de la valeur initiale ou sur la base d'une évaluation sur place, par un tiers ;

— La valeur de marché d'un gage, résultant d'une évaluation sur place au cours de l'exercice de clôture, fait l'objet pour toutes les créances douteuses d'un abattement prudentiel selon les modalités suivantes :

- [U+x0095] La date de l'évaluation du gage est < 6 mois : aucun abattement,
- [U+x0095] La date de l'évaluation du gage est comprise entre 6 et 12 mois : abattement de 10 %,
- [U+x0095] La date de l'évaluation du gage est > 12 mois : abattement de 20 %.

— Pour les évaluations basées uniquement sur la valeur initiale, un abattement forfaitaire de 20 % est appliqué.

— Règle particulière : la valeur de gage à retenir pour le calcul des dépréciations pour l'ensemble des crédits ayant financé des acquisitions de biens destinés à la location en meublé (professionnelle ou non), compte tenu de la stabilité attendue des investissements auxquels ils s'appliquent, est obtenue par application de la méthode dite de « Gordon & Shapiro » à partir des éléments suivants :

- Loyer annuel de la première période, stipulé au contrat ou estimé selon marché,
- Taux de rendement annuel attendu par l'investisseur soit 4,8 % pour 31/12/2009,
- Taux de croissance des loyers ou taux de réévaluation des loyers attendu sur le long terme : le crédit Immobilier de France a retenu le taux d'inflation fixé par les autorités monétaires soit 1,9 % pour 2010 et pour les contrats qui limitent l'évolution des loyers, c'est le taux plafond qui doit s'appliquer.

— Dépréciations en intérêts : Une dépréciation est constituée en minoration des comptes d'intérêts à hauteur des intérêts courus et échus des prêts faisant l'objet d'une procédure judiciaire. Si ces intérêts viennent à être payés, ils sont enregistrés dans cette rubrique lors de leur encaissement.

Les intérêts concernant des clients pour lesquels des échéances restent impayées pendant plus de trois mois ou le cas échéant six pour l'immobilier sont dépréciés pour leur totalité en minoration des comptes d'intérêts dans lesquels ils ont été enregistrés initialement.

Par contagion, l'encours de ces clients est classé en créances douteuses même si l'analyse du risque ne conduit pas à déprécier le risque en capital.

Toute créance douteuse dont le montant est supérieur à 152,4 milliers d'euros fait l'objet d'une expertise de la valeur du gage par un tiers, au moment du déclassement.

Logements acquis par adjudication. — Les logements acquis par adjudication sont comptabilisés en stock à leur coût d'acquisition. Le montant résiduel entre la créance du client et le prix d'acquisition du bien est comptabilisé en créances douteuses.

Subvention sur prêt à zéro pour cent. — Pour compenser l'absence de perception d'intérêts sur les prêts accordés aux clients au titre du prêt à 0 % du Ministère du Logement, les établissements de crédit bénéficient d'une subvention de l'Etat.

— Pour les prêts émis jusqu'au 31 janvier 2005 : A l'encaissement du premier versement par l'Etat, la totalité de la subvention (partie encaissée et non encaissée) est enregistrée en produits constatés d'avance puis réintégrée en résultat de manière échelonnée conformément aux dispositions fixées par la D.L.F. (lettre du 7 avril 1997).

La fraction de la subvention à rapporter au résultat correspond à la différence entre le montant des intérêts du prêt classique et le produit du placement de la subvention non encore intégrée au résultat. Ces deux éléments sont évalués au taux réel de rendement du prêt.

— Pour les prêts émis à partir du 1er février 2005 : Un crédit d'impôt est instauré pour remplacer le dispositif précédent. Afin de préserver une cohérence de comptabilisation, la méthode d'étalement de ce crédit d'impôt est identique à celle utilisée pour l'ancien prêt à taux zéro. Ce crédit d'impôt est imputé sur l'impôt sur les sociétés par fractions égales sur la durée du prêt. Par contre, sur le plan fiscal, cette créance certaine constitue un produit imposable rattaché à hauteur d'un cinquième au titre de l'exercice au cours duquel l'établissement a versé les fonds au client, et par fraction égale sur les quatre exercices suivants (conformément à l'avis numéro 2007-B du 2 mai 2007 du Comité d'Urgence du Conseil National de la Comptabilité).

Charges différées ou à étaler. — L'avis n° 2004-15 du CNC relatif au traitement des charges différées ou à étaler est appliqué depuis le 1er janvier 2005.

Immobilisations. — Le règlement 2002-10 du CRC, modifié par les règlements 2003-07 et 2004-06 ainsi que les avis du Comité d'urgence 2003-E et F 2005-D, est appliqué aux comptes relatifs aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2005. Le groupe CIFD a opté pour la méthode du coût amorti et la comptabilisation de ses immeubles par composants. Leur évaluation est réalisée à chaque clôture des comptes et à chaque situation intermédiaire par des tests de dépréciation, les amortissements sont calculés sur la durée d'utilité des immobilisations (cf. annexe 15).

Les immeubles d'exploitation sont amortis sur des durées d'utilité comprises entre 5 et 40 ans, selon la nature des composants.

Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition T.V.A. non récupérable incluse.

Dettes représentées par un titre. — Les dettes représentées par un titre sont ventilées par supports : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties de manière actuarielle sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts dans la rubrique : Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe.

Les frais d'émission d'emprunts portés au bilan sont amortis de manière actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt.

Dettes subordonnées. — Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Engagements sociaux :

— Provision pour engagements liés au départ à la retraite : Pour l'essentiel, les engagements de retraite (indemnités de fin de carrière) sont déterminés à partir de l'indemnité de départ à la retraite prévue par la convention collective, modifiée par la loi sur la réforme des retraites (loi Fillon), qui a posé le principe du report de l'âge auquel l'entreprise peut mettre d'office un salarié à la retraite (désormais, la mise à la retraite ne peut être prononcée qu'à la condition que le salarié concerné ait atteint 65 ans, indépendamment du nombre de trimestres cotisés).

Cette provision, est évaluée en tenant compte d'hypothèses de rotation du personnel mise à jour par tranche d'âge, d'inflation fixée à 1,90 % contre 2,65 % au 31 décembre 2008, d'une actualisation fixée à 3,81 % contre 4,22 % au 31 décembre 2008 et du changement de convention collective (convention ASF retenue à compter du 1er janvier 2009).

La provision correspondante figure dans la rubrique « Provisions ».

Certaines sociétés financières régionales du Groupe C.I.F.D. ne provisionnent pas leurs engagements liés au départ à la retraite car ceux-ci sont externalisés auprès de compagnies d'assurance.

— Provision pour engagements liés aux médailles du travail : Selon l'avis 2004-05 du CNC, les engagements couverts par cette provision peuvent être évalués selon les modalités prévues au § 7 de la recommandation 2003-R.01 relative aux autres avantages à long terme.

Le calcul utilise des hypothèses actuarielles (tables de mortalité, table de rotation, hypothèses de revalorisation et taux d'actualisation dans la formule de calcul) identiques à celles utilisées pour le calcul des engagements de retraite.

— Droit individuel à la formation :

Les informations au titre des droits individuels à la formation sont les suivants :

	Décembre 2009
Montant comptabilisé au passif du bilan	0
Volume d'heures de formation cumulé résiduel correspondant aux droits acquis au titre du DIF	216 168
Volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande des salariés	193 533

Instruments financiers à terme et conditionnels. — Conformément au règlement 90-15 modifié par les règlements n° 92-04, 95-04, 97-02 et 2002-01 du CRBF, les échanges de taux d'intérêt sont enregistrés comme suit : les principes comptables appliqués diffèrent selon les instruments et les intentions d'origine (opérations de couverture ou de marché).

— Opérations d'échange de taux :

Ces opérations sont réalisées selon quatre finalités :

- Micro-couverture (couverture affectée) ;
- Macro-couverture (gestion globale de bilan) ;
- Positions ouvertes isolées ;
- Gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction.

Les deux premières catégories sont assimilées, au niveau du compte de résultat, à des opérations de prêts ou d'emprunts et les montants perçus ou payés sont incorporés *pro rata temporis* dans le compte de résultat.

Le traitement comptable des positions ouvertes isolées est identique pour les intérêts mais les moins-values latentes constatées en date d'arrêté par rapport à la valeur de marché des contrats sont enregistrées en résultat par voie de provision, contrairement aux opérations de couverture.

Le Groupe CIFI n'a aucune position ouverte isolée.

La dernière catégorie fait l'objet d'une évaluation instrument par instrument à la juste valeur. Les variations de valeur d'un arrêté comptable à l'autre sont inscrites immédiatement en compte de résultat. L'évaluation est corrigée des risques de contrepartie et de la valeur actualisée des charges de gestion futures afférentes aux contrats.

Le Groupe CIFI ne fait pas de gestion spécialisée de portefeuille de transaction.

— Opérations d'échange de devises : Les opérations de change non dénouées sont valorisées au cours de clôture de l'exercice.

Les opérations de change à terme de couverture font l'objet d'un enregistrement *pro rata temporis* en compte de résultat soit sous forme de report et déport lorsqu'elles sont réalisées dans le cadre de l'activité commerciale, soit sous forme d'intérêts courus lorsqu'elles ont vocation à couvrir des actifs ou des passifs à long terme en devises.

— Options (taux, change, actions) et contrats à terme : Le montant notionnel de l'instrument sous-jacent sur lequel porte l'option ou le contrat à terme est enregistré en distinguant les contrats de couverture affectée des autres contrats.

Pour les opérations de couverture, les produits et charges sont rapportés de manière symétrique à ceux afférents à l'élément couvert. Ainsi les primes payées ou reçues pour les options sont rapportées au compte de résultat au prorata des capitaux restants dus des notionnels.

Dans le cas des autres opérations de marché, les positions sur une classe d'options ou de contrats à terme sont revalorisées en date de situation. S'il s'agit de produits cotés sur un marché organisé ou assimilé, les variations de valeur de la position sont directement inscrites en compte de résultat. S'il s'agit de produits traités sur des marchés de gré à gré, seule une éventuelle décote constatée sur la position est enregistrée en résultat par voie de dépréciation sur instruments financiers, les produits latents n'étant pas comptabilisés.

Le groupe CIFI ne procède qu'à des opérations de couverture.

Conformément au règlement n°2004-16 du CRC et à l'avis n°2004-21 du CNC relatif aux informations à fournir sur la juste valeur des instruments financiers, le groupe CIFI indique au niveau de ses annexes et pour chaque catégorie d'instrument la valeur de marché et le volume des opérations au 31 décembre 2009.

Solidarité financière du groupe CIFI. — Dans le cadre du contrat de solidarité financière du groupe Crédit Immobilier de France, CIFI s'est engagée à répondre à toute demande du Gouverneur de la Banque de France de fournir à ses filiales financières le soutien financier nécessaire, afin de garantir leur liquidité et leur solvabilité.

Dans ce but, chacune des filiales, à l'exclusion de CIF Euromortgage, s'est elle-même engagée à répondre à première demande de CIFI, dans la limite de ses fonds propres, à tout appel de fonds nécessaire, destiné à préserver la liquidité et/ou la solvabilité d'une entité du groupe.

6. — Principes et méthodes appliqués aux opérations d'apports partiels d'actifs dans les filiales financières régionales.

Les filiales financières régionales ont bénéficié de l'apport partiel de la branche crédit des SACI actionnaires. A ce titre, les portefeuilles de prêts, d'emprunts et d'instruments financiers apportés ont fait l'objet d'une revalorisation financière, ayant eu pour conséquence l'établissement d'une décote/surcote, constatant l'écart entre leur valeur financière et leur valeur nominale.

L'amortissement de cet écart est calculé sur une base actuarielle.

Compte tenu du nombre de prêts et d'emprunts concernés par ces apports, l'amortissement de cet écart par ligne de prêt ou emprunt individuel n'a pu être réalisé. Le calcul a par conséquent été effectué sur l'écart net, pour l'ensemble du portefeuille des prêts et du portefeuille des emprunts et sur la durée résiduelle totale, puisque l'activité de crédit des SACI a été apportée dans sa totalité.

A chaque échéance, il est calculé le montant de la décote/surcote par différence entre les valeurs actuelles nettes du portefeuille apporté, calculées au taux historique (taux interne de rendement établi à partir de la valeur nette comptable du portefeuille et des flux réels) et au taux d'apport (taux interne de rendement établi à partir de la valeur d'apport du portefeuille et des flux réels).

La variation de la décote/surcote entre les deux périodes constitue l'amortissement.

Les montants des décotes/surcotes nettes inscrites dans les comptes s'établissent ainsi au 31 décembre 2009 :

(En milliers d'euros)	Décembre 2009	Décembre 2008
Décote nette sur le portefeuille de créances clientèle	21 658	25 276
Surcote nette sur le portefeuille titres d'investissement	19	39
Surcote (décote) nette sur le portefeuille emprunts	- 4 559	- 4 692
Produit net de l'exercice	3 465	4 199

Il a été repris au 31 décembre 2009 un produit net de 3 465 milliers d'euros, inscrit au niveau des intérêts et produits ou charges assimilés.

7. – Différences de première consolidation.

Au 31 décembre 2009, les écarts d'évaluation positifs inscrits au bilan consolidé de C.I.F.D. s'élèvent à 9 611 milliers d'euros et figurent au niveau du poste immobilisations ; les écarts négatifs quant à eux représentent un montant de 3 970 milliers d'euros et sont inscrits au niveau des provisions.

La charge nette relative à l'amortissement des écarts d'évaluation figure au niveau des intérêts et produits ou charges assimilés et s'élève au 31 décembre 2009 à 1 490 milliers d'euros.

L'effet de l'imposition différée sur les écarts d'évaluation a été inscrit dans les comptes et a généré au 31 décembre 2009 un produit net de 513 milliers d'euros qui est venu diminuer la charge globale d'imposition consolidée.

8. – Capital social.

Le capital social de CIFD se décompose de la manière suivante :

(En milliers d'euros)	Décembre 2009	Décembre 2008
Capital social de CIFD	1 310 057	1 310 057

(En quantité)	Décembre 2009	Décembre 2008
Nombre d'actions	85 961 748	85 961 748
Valeur nominale	15,24	15,24

9. – Périmètre de consolidation.

La clôture du premier exercice de la SCI Alexandre Ribot s'est effectuée au 31 décembre 2008 : cette SCI abrite les nouveaux locaux de Crédit Immobilier de France Centre Est à Dijon, dont la construction s'est terminée au cours du deuxième trimestre 2009, et intègre donc le périmètre de consolidation au 31 décembre 2009.

Au cours du 2e semestre 2009, trois fusions absorptions rétroactives au 1er janvier 2009 ont été réalisées :

- La société financière régionale CIF Picardie champagne Ardenne a été fusionnée absorbée par CIF Nord ;
- La société financière régionale CIF Midi-Pyrénées a été fusionnée absorbée par CIF Sud-Ouest ;
- La société financière régionale CIF Méditerranée a été fusionnée absorbée par CIF Sud et a été renommée CIF Méditerranée.

	Décembre 2009			Décembre 2008		
	% contrôle	% intérêt	Méthode	% contrôle	% intérêt	Méthode
Crédit Immobilier de France Développement (société mère)			IG			IG
Assurances et Conseils	99,9	99,9	IG	99,9	99,9	IG
SCI Alexandre Ribot	99,0	51,0	IG			
BPI Master Mortgage (FCC)	100,0	100,0	IG	100,0	100,0	IG
G.I.E CIF Services	80,0	62,6	IG	81,6	61,7	IG
G.I.E I-CIF	100,0	76,7	IG	100,0	76,7	IG
SCI Madrid	100,0	100,0	IG	100,0	100,0	IG
Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France (3CIF)	99,9	99,9	IG	99,9	99,9	IG

BPI	100,0	100,0	IG	100,0	100,0	IG
CIF Assets (FCC)	100,0	100,0	IG	100,0	100,0	IG
CIF Euromortgage (Société de Crédit Foncier)	100,0	99,9	IG	100,0	99,9	IG
F.R. de Crédit Immobilier de Picardie Champagne Ardenne			S	51,0	51,0	IG
C.I.F. Sud-Ouest (ex Financière de l'immobilier Sud Atlantique)	51,0	51,0	IG	51,0	51,0	IG
F.R. de Crédit Immobilier de Bretagne	51,0	51,0	IG	51,0	51,0	IG
CIF Nord (ex F.R. de Crédit Immobilier Nord Pas-de-Calais)	51,0	51,0	IG	51,0	51,0	IG
C.I.F.R.A.A (ex Sud Rhône-Alpes-Auvergne)	51,0	51,0	IG	51,0	51,0	IG
C.I.F. Centre Est (ex FCI de Bourgogne-Franche-Comté Allier)	51,0	51,0	IG	51,0	51,0	IG
C.I.F Bretagne-Atlantique	51,0	51,0	IG	51,0	51,0	IG
C.I.F. Méditerranée (ex CIF Sud)	51,0	51,0	IG	51,1	51,1	IG
C.I.F. Midi-Pyrénées			S	51,0	51,0	IG
C.I.F. Centre-Ouest	51,0	51,0	IG	51,0	51,0	IG
C.I.F. Méditerranée	-	-	S	51,0	51,0	IG
C.I.F. Ouest (ex CIF Normandie)	53,8	53,8	IG	53,8	53,8	IG
S. F. pour l'Accession à la Propriété (SOFIAP)	51,0	51,0	IG	51,0	51,0	IG
C.I.F. Ile de France	51,1	51,1	IG	51,1	51,1	IG
SNC L'informatique pour les prêts	100,0	100,0	IG	100,0	100,0	IG

IG : intégration globale.

S : sortante (fusion).

Les sociétés BRH Ricard, Agassur, Habitat et Territoires Assurances, SMGI, CEGERIS, AERIOS Compagnie de Conseil en Financement et la SNC Centre Est ont été, de par le caractère non significatif de leurs données financières, exclues du périmètre de consolidation (cf. annexe 13).

Rappel des normes du groupe CIFD relatives au périmètre de consolidation : Le groupe pratique la consolidation systématique des filiales « établissements de crédit » et, pour les filiales n'exerçant pas une activité de crédit, la consolidation systématique lorsque les seuils de 15 millions d'euros de total de bilan et / ou 3 millions d'euros de capitaux propres sont atteints.

(En milliers d'euros)	BRHRICARD	AGASSUR	Habitat et Territoires Assurances	CEGERIS	SMGI	SCI 11-13	SNC CENTRE EST	AERIOS – Compagnie de Conseil en Financement	SNC FIRCI Immobilier
Actif	4 214	674	362	1 104	2 539	10 439	2 664	1 327	566
Immeubles acquis par adjudication					457		1 871		369
Immobilisation d'exploitation	54			34	1 440	10 231		265	
Immobilisations incorporelles	2 045	60		0				1	
Immobilisations financières					224			39	
Trésorerie & VMP	634	345	107	944	387	42	236	107	170
Autres	1 481	269	255	126	31	166	557	915	27
Passif	4 214	674	362	1 104	2 539	10 439	2 664	1 327	566
Dettes financières					117		1 337	2 951	612
Provisions	68	14	0	60				29	
Autres	1 034	231	308	207	55	10 122	1 453	1 514	
Capitaux propres	3 112	429	54	837	2 367	317	- 126	- 3 167	- 46
Capital	151	37	40	38	2 226	2	1	1 000	2
Réserves et report à nouveau	2 357	260	4	835	150	358	- 250	- 2 274	
Résultat	604	132	10	- 36	- 9	- 43	123	- 1 893	- 48
Chiffre d'affaires	2 966	351	256	849	190	605	1 034	4 406	0

NB : Chiffres clés du 31 décembre 2008 pour Cegeris et Habitat et Territoires Assurance.

10. – Opérations interbancaires et assimilées.

(En milliers d'euros)	Décembre 2009	Décembre 2008
Caisse, banques centrales	203 504	113 320
Créances à vue	2 655 358	346 351
Comptes ordinaires	440 205	159 096
Prêts & pensions au jour le jour (1)	2 215 153	187 255
Créances à terme	37 341	38 588
Prêts à terme (2) (3)	23 097	24 611
Autres prêts subordonnés	14 244	13 977
Total	2 896 203	498 259
Dont créances rattachées	39	106

(1) Concerne uniquement la Caisse Centrale (prêts auprès de la BCE).

(2) Il s'agit principalement de prêts interbancaires à court terme effectués par la Caisse Centrale à hauteur de 23 019 milliers d'euros.

(3) Au 31 décembre 2009, le Groupe CIFD n'a constaté aucune créance restructurée mais a enregistré en décembre 2008 une créance classée en douteux compromis (Lehman Brothers International) relative à des intérêts sur établissements de crédit, au sens du règlement 2002-03 du CRC modifié par le règlement CRC 2005-03, pour un montant de 11 917 milliers d'euros entièrement provisionnée.

11. – Opérations avec la clientèle.

a. Encours :

(En milliers d'euros)	Décembre 2009	Décembre 2008
Créances commerciales	153	37
Autres concours à la clientèle	32 500 338	30 996 503
Crédits de trésorerie	118 279	41 510
Crédits à l'habitat (1) et (2)	32 287 415	30 878 463
Crédit à l'équipement	4 913	194
Prêts participatifs (4)	15 887	3 888
Autres prêts subordonnés	202	0
Autres concours (3)	73 642	72 448
Comptes ordinaires débiteurs	1 809	1 051
Total	32 502 300	30 997 591
Dont créances rattachées	116 530	135 167

L'encours brut des opérations réalisées avec la clientèle s'élève à 32 724 millions d'euros contre 31 111 millions d'euros à fin décembre 2008, en progression de 5,20 %.

(1) Cet encours inclut une décote nette de 21 658 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

(2) Dont 21 106 247 milliers d'euros portés au 31 décembre 2009 par CIF Assets et BPI Master Mortgage dans le cadre des opérations de titrisation du groupe.

(3) Dont 10 705 milliers d'euros au 31 décembre 2009 accordé à l'U.E.S.L dans le cadre d'un partenariat entre le réseau du Crédit Immobilier de France et les organismes 1 % logement concernant le financement du logement social.

(4) Dont 12 000 milliers d'euros de prêts subordonnés accordés par CIFD à Procvivis.

Toutes les opérations de crédit sont effectuées sur le territoire national.

B. créances douteuses sur la clientèle :

(En milliers d'euros)	Décembre 2009			Décembre 2008
	Montants bruts	Dépréciations	Montants nets	Montants nets
Autres concours à la clientèle :				
Créances douteuses	790 670	– 147 776	642 894	330 627
Crédits de trésorerie	33	– 17	16	20
Crédits à l'habitat	788 559	– 147 459	641 100	328 660

Autres concours	2 078	– 300	1 778	1 946
Créances douteuses compromises	158 057	– 74 376	83 681	42 229
Crédits à l'habitat	158 057	– 74 376	83 681	42 229
Total	948 727	– 222 152	726 575	372 855

Le montant brut des créances douteuses relatives aux opérations réalisées avec la clientèle (y compris les créances compromises) s'élève à 948 727 milliers d'euros au 31 décembre 2009 contre 486 775 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

Il représente 2,90 % de l'encours clientèle au 31 décembre 2009 contre 1,56 % à la fin décembre 2008.

Le montant des dépréciations s'élève quant à lui à 222 152 milliers d'euros au 31 décembre 2009 et couvre à hauteur de 23,42 % les créances douteuses brutes contre 23,40 % en décembre 2008.

12. – Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable.

(En milliers d'euros)	Effets publics & valeurs assimilées	Obligations & titres à revenu fixe	Actions & titres à revenu variable	Total décembre 2009	Total décembre 2008
Titres de placement (1)	672 956	367 393	1142	1 041 491	1065 275
Titres d'investissement (1)	17 543	2 830 886		2 848 429	3 534 989
Titres de l'activité de portefeuille					
Total	690 499	3 198 279	1 142	3 889 920	4 600 264
Dont :					
Créances rattachées	13 741	5 615		19 356	41 990
Dépréciations constituées	– 4 791	– 2 368	0	– 7 159	– 6 365
Titres cotés		1 851 640	464	1 852 104	2 138 331
Titres participatifs et subordonnés					
Titres émis par des organismes publics	676 758			676 758	687 164

(1) Cf. annexe 2.

Au 31 décembre 2009, les moins-values relatives au portefeuille de placement s'élèvent à 7 159 milliers d'euros : si une moins-value sur un titre le porte à une valeur inférieure à la valeur de l'instrument financier le couvrant, la différence fait l'objet d'une dépréciation. La valeur de marché du portefeuille d'investissement est de 1 404 millions d'euros pour la Caisse Centrale et de 1 211 millions d'euros pour CIF Euromortgage.

13. – Participations, entreprises liées et autres titres détenus à long terme.

Le montant brut des participations non consolidées s'élève à 28 516 milliers d'euros au 31 décembre 2009, une dépréciation a été constituée par CIFD à hauteur de 1 000 milliers d'euros sur la société AERIOS – Compagnie de Conseil en Financement et par Assurances et Conseils à hauteur de 2 092 milliers d'euros sur la société BRH Ricard d'où une valeur nette de titres d'un montant de 25 424 milliers d'euros.

Etat des principales participations figurant à l'actif du bilan :

(En milliers d'euros)	Décembre 2009		Décembre 2008	
	Valeurs brutes	% Détention	Valeurs brutes	% Détention
BRH RICARD	10 576	100 %	10 576	100 %
SCI 11-13	5 686	58 %	5 990	58 %
SCI Alexandre Ribot	0	99 %	4 688	99 %
Société Méridionale de Gestion Immo.	2 424	100 %	2 424	100 %
Procivis	3 761	8,07 %	3 761	8,07 %
Caisse de refinancement de l'habitat	492	NS	1 395	NS
CEGERIS	1 530	80 %	1 530	80 %
SNC Centre Est	1 338	50 %	798	50 %
AERIOS – Compagnie de Conseil en Financement	1 000	100 %	1 000	100 %
AGASSUR	836	100 %	836	100 %
Banque Francaise de Crédit Coopératif	482	NS	482	NS
Crédit Coopératif	86	NS	86	NS

Caution Mutuelle du CIF	25	NS	44	NS
Maghreb titrisation	44	9,99 %	44	9,99 %
GOBTP	31	NS	31	NS
Habitat Crédit	2	NS	30	NS
Habitat & Territoires Assurances	8	50 %	20	50 %
Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes	10	NS	10	NS
Autres participations	185	NS	183	NS
Total	28 516		33 928	
Dépréciations	- 3 092		- 3 300	
Valeur nette	25 424		30 628	

La variation du poste participations d'un montant de (5 204) milliers d'euros est essentiellement due à l'entrée de périmètre de la société SCI Alexandre Ribot au 1er janvier 2009.

Le montant des prêts et avances en compte courant s'élève à 9 375 milliers d'euros au 31 décembre 2009 dont 8 038 milliers d'euros au titre des SCI et de 1 337 milliers d'euros au titre des SNC.

Suite à l'application du règlement CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, les parts des SCI, initialement classées en Immobilisations corporelles, ont été reclassées en participations.

14. – Immobilisations incorporelles et corporelles.

(En milliers d'euros)	Décembre 2009		Décembre 2008	
	Montants bruts	Amortissement & Dépréciation	Montants nets	Montants nets
Immobilisations incorporelles :				
D'exploitation :				
Droit au bail	7 523	- 274	7 249	7 574
Autres éléments du fonds commercial (1)	60 182	- 34 210	25 972	28 194
Logiciel développé en interne				
Logiciels	59 800	- 31 555	28 245	26 612
Autres	16 465	- 5 318	11 147	6 438
Total	143 970	- 71 358	72 613	68 818
Immobilisations corporelles :				
D'exploitation :				
Installations, agencements & assimilé	38 793	- 18 522	20 271	21 653
Matériel informatique	12 170	- 9 366	2 804	1 996
Immeubles d'exploitation (2) :				
Agencements, Installations	15 786	- 9 078	6 708	6 780
Façades	7 173	- 717	6 456	5 968
Frais d'acquisition	465	- 168	297	328
Gros Oeuvres	45 918	- 6 051	39 867	39 492
Installations techniques	18 571	- 6 130	12 441	12 646
Terrains	49 134		49 134	48 715
Autres matériel et mobilier	20 663	- 13 296	7 367	8 330
En cours	1 443		1 443	1 319
Immeubles de placement :				
Gros Oeuvre	2 568	- 168	2 400	227
Total	212 684	- 63 496	149 188	147 454
Total général	356 654	- 134 853	221 801	216 272

(1) Ce poste reprend exclusivement les écarts d'évaluation calculés lors de l'entrée des filiales dans le périmètre de CIFD pour 42 743 milliers d'euros ainsi que les fonds de commerce des sociétés Assurances et Conseils et BPI pour 16 361 milliers d'euros en valeur nette. Les écarts d'acquisition font l'objet d'un amortissement actuariel.

(2) Les bâtiments administratifs qui sont uniquement utilisés pour l'exercice des propres activités de l'établissement ont été ventilés par composants au 1er janvier 2005, conformément au règlement CRC 2002-10.

La société SCI Alexandre Ribot, qui intègre le périmètre au 1er janvier 2009, contribue à hauteur de 5 194 milliers d'euros en valeur nette au 31 décembre 2009 et notamment à hauteur de 929 milliers d'euros au niveau des agencements et installations, de 788 milliers d'euros au niveau des façades, de 1 998 milliers d'euros au niveau des gros oeuvres, de 970 milliers d'euros au niveau des installations techniques et enfin de 509 milliers d'euros au niveau des terrains.

Modes et durées d'amortissement des immobilisations

Immobilisations corporelles :		
Immeubles d'exploitation :		
Terrains	non amortissable	
Façades	40 ans	linéaire
Gros Oeuvres	40 ans	linéaire
Agencements de locaux	10 ans	linéaire
Installations générales techniques	15 ans	linéaire
Installations techniques	15 ans	linéaire
Frais d'acquisition	5 ans	linéaire
Autres immobilisations :		
Agencements de locaux (*)	10 ans	linéaire
Installations téléphoniques	5 ans	linéaire
Installations générales techniques (*)	15 ans	linéaire
Mobilier (sauf meubles anciens)	10 ans	linéaire
Mobilier : meubles anciens	non amortissable	
Matériel de bureau	5 ans	linéaire
Matériel de transport	5 ans	linéaire
Matériel informatique	3 ans	linéaire
Outillage	10 ans	linéaire
Immobilisations incorporelles :		
Progiciels	3 à 8 ans	linéaire
Logiciel développé en interne	3 à 8 ans	linéaire
Droit au bail	non amortissable	

(*) Pour locaux de propriété d'autrui uniquement.

15. – Variations de l'actif immobilisé.

(En milliers d'euros)	Brut décembre 2008	Acquisitions	Cessions ou remboursements	Augmentation de Capital	Périmètre	Autres mouvements	Brut décembre 2009	Amortissements & dépréciations	Net décembre 2009
Immobilisations financières (1)	3 568 918	2 540 994	- 3 235 476	0	- 3 465	5 974	2 876 945	- 3 093	2 873 852
Immobilisations incorporelles	131 349	13 239	- 615			- 3	143 970	- 71 357	72 613
Immobilisations corporelles (2)	202 175	12 094	- 4 950		3 365	0	212 684	- 63 496	149 188
Total	3 902 442	2 566 327	- 3 241 041	0	- 100	5 971	3 233 599	- 137 946	3 095 653

(1) Le poste immobilisations financières ci-dessus comprend le portefeuille de titres d'investissement ainsi que les participations, les entreprises liées non consolidées et les titres détenus à long terme.

La variation de périmètre d'un montant de (3 465) milliers d'euros provient de l'entrée de périmètre de la société SCI Alexandre Ribot au 1er janvier 2009 (valeur des titres de 3 465 milliers d'euros). Les autres mouvements d'un montant 5 974 milliers d'euros concernent principalement :

— Le reclassement opéré en 2008 des titres de placement en titres d'investissement à la 3CIF (cf. annexe 2), la dépréciation antérieurement constituée à hauteur de 29 059 milliers d'euros est reprise de manière étalée sur la durée de vie résiduelle des titres dont l'impact positif sur le résultat au 31 décembre 2009 est de 7 003 milliers d'euros ;

— Le reclassement des appels de fonds des SCI en immobilisations financières à hauteur de (1 526) milliers d'euros.

(2) La variation de périmètre d'un montant de 3 365 milliers d'euros provient de l'entrée de périmètre de la société SCI Alexandre Ribot (bâtiments administratifs à hauteur de 3 365 milliers d'euros).

16. – Comptes de régularisation et actifs divers.

A. Autres actifs :

(En milliers d'euros)	Décembre 2009	Décembre 2008
Comptes de règlement sur opérations sur titres		
Instruments conditionnels achetés	97 490	107 838
Stocks et emplois divers	7 324	5 244
Débiteurs divers	526 258	417 629
Gages et espèces versés (1)	1 059 634	958 477
Créances douteuses	608	623
Impôts différés	20 513	17 998
Total	1 711 827	1 507 809

(1) Il s'agit d'opérations de dépôt d'espèces avec certaines contreparties de marché avec lesquelles la Caisse Centrale a signé des conventions dites de « cash collatéral ». Ces conventions permettent de favoriser le développement des opérations traitées tout en limitant le niveau des risques réciproques des deux parties.

B. Comptes de régularisation et divers :

(En milliers d'euros)	Décembre 2009	Décembre 2008
Comptes d'encaissement	45 917	36 757
Comptes d'ajustement	0	476
Comptes d'écarts	29 629	32 158
Pertes sur contrats de couverture	30 980	36 512
Charges à répartir	184 191	127 368
Charges payées d'avance	9 883	21 138
Produits à recevoir	503 502	450 330
Autres comptes de régularisation	2 286	635
Total	806 388	705 374

17. – Opérations interbancaires et assimilées.

(En milliers d'euros)	Décembre 2009	Décembre 2008
Banques Centrales, CCP		
Dettes à vue	121 133	340 623
Comptes ordinaires	119 900	339 852
Emprunts au jour le jour (1)	1 233	771
Titres donnés en pension livrée		
Dettes à terme	3 216 885	4 385 194
Emprunts à terme (2)	3 216 885	4 385 194
Titres donnés en pension livrée		
Total	3 338 018	4 725 817
Dont dettes rattachées	14 375	31 687

(1) concerne principalement CIF Méditerranée à hauteur de 709 milliers d'euros et CIF Euromortgage à hauteur de 112 milliers d'euros.

(2) Il s'agit principalement de la Caisse Centrale à hauteur de 2 017 303 milliers d'euros (2 945 224 milliers d'euros au 31 décembre 2008), dont 1 700 000 milliers d'euros envers la Banque Centrale Européenne.

18. – Dettes représentées par un titre.

(En milliers d'euros)	Décembre 2009	Décembre 2008
Bons de caisse		
Titres du marché interbancaire et de créances négociables	6 846 985	7 134 276
Emprunts obligataires (1)	25 613 417	22 229 232

Autres dettes représentées par un titre (2)	1 295 667	122 579
Total	33 756 069	29 486 087
Dont dettes rattachées	418 031	442 845

(1) Ce poste comprend notamment 783 785 milliers d'euros chez la Caisse Centrale au titre des émissions de titres avec la garantie de l'Etat et intégralement financées par la Caisse des Dépôts et Consignations à travers la Société de Financement de l'Economie Française (cf. annexe 2). Cet emprunt est garanti par un nantissement de prêts correspondant à 134 % de la valeur de celui-ci soit un montant de 1 051 millions d'euros.

(2) Ce poste comprend exclusivement des obligations sécurisées nominatives émises par CIF Euromortgage.

19. – Comptes de régularisation.

A. Autres passifs :

(En milliers d'euros)	Décembre 2009	Décembre 2008
Instruments conditionnels vendus	537	563
Créditeurs divers	139 091	113 673
Gages espèces reçus (1)	545 896	260 215
Autres passifs divers		
Dettes rattachées	10 634	11 585
Impôts différés	14 892	17 417
Total	711 050	403 453

(1) Il s'agit d'opérations de dépôt d'espèces avec certaines contreparties de marché avec lesquelles la Caisse Centrale ou CIF Euromortgage ont signé des conventions dites de « cash collatéral ». Ces conventions permettent de favoriser le développement des opérations traitées tout en limitant le niveau des risques réciproques des deux parties.

B. Comptes de régularisation et divers :

(En milliers d'euros)	Décembre 2009	Décembre 2008
Comptes d'encaissement	1 693	6 759
Comptes d'ajustement de devises (1)	53 683	48 139
Comptes d'écarts	0	0
Gains sur contrats de couverture	175 764	153 719
Subvention 0 %	725 304	655 442
Autres produits constatés d'avance	68 192	52 373
Charges à payer	457 909	374 260
Autres comptes de régularisation	2 654	2 404
Total	1 485 199	1 293 096

(1) Il s'agit de l'écart technique hors-bilan de la Caisse Centrale.

20. – variations ayant affecté les postes de dépréciations et de provisions au cours de l'exercice.

Les variations de l'exercice sont les suivantes :

(En milliers d'euros)	Décembre 2008	Dotations	Reprises	Autres mouvements	Décembre 2009
Actif	- 142 321	- 162 543	53 136	16	- 251 712
Effets publics et assimilés	- 1 521	- 3 270			- 4 791
Etablissements de crédit (1)	- 11 919				- 11 919
Clientèle	- 113 919	- 156 201	47 969	- 1	- 222 152
Titres à revenu fixe ou variable	- 4 844	- 1 241	3 718		- 2 368
Titres de participation	- 3 300	- 403	611		- 3 093
Immobilisations incorporelles et corporelles	- 5 668	- 864	412	- 96	- 6 216
Actions propres					
Autres actifs	- 1 150	- 564	426	113	- 1 174

Passif (4)	40 513	30 669	- 19 411	0	51 771
Coût du risque	23 741	22 496	- 11 678	1 091	35 650
Ecart d'évaluation (2)	4 701		- 732		3 969
Retraite (3)	3 129	1 722	- 1 302	- 10	3 539
Charges générales d'exploitation	3 176	1 016	- 1 054	- 1 974	1 164
Impôt	-	39	- 36	0	3
Restructuration	4 288	3 917	- 4 018	- 110	4 077
Autres provisions	1 478	1 479	- 591	1 003	3 369

(1) Ce poste concerne la dépréciation sur les créances Lehman Brothers dotée en 2008.

(2) A ce poste figurent les écarts d'évaluation négatifs calculés lors de l'entrée des filiales dans le périmètre de CIFD.

(3) La reprise de provision pour engagements de retraite d'un montant de 1 302 milliers d'euros est principalement due au changement de convention collective (ASF au lieu de CIF) du Groupe à compter du 1er janvier 2009.

(4) Les autres mouvements concernent uniquement des reclassements de nature de provisions.

21. – structure des opérations de financement : ventilation selon leur durée résiduelle.

(En milliers d'euros)	<= 3 mois	> 3 m <= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	Banque Centrale, CCP, Créances/ Dettes Rat, créances dx & dépréciation	Total
Postes de l'actif :						
Opérations interbancaires et assimilées	2 651 162	1 382	35 284	4 833	203 542	2 896 203
Opérations avec la clientèle	1 391 807	2 037 646	7 348 923	20 880 819	843 105	32 502 300
Obligations et autres titres à revenu fixe (1)	110 523	291 897	1 078 130	1 712 114	5 615	3 198 279
Total	4 153 492	2 330 925	8 462 337	22 597 766	1 052 262	38 596 782
Postes du passif :						
Opérations interbancaires et assimilées	214 846	1 991 650	632 269	484 876	14 377	3 338 018
Opérations avec la clientèle	133 173	63 443	57 574	24 219	9 062	287 474
Emprunts obligataires & dettes subordonnées	519 504	3 384 044	14 233 906	7 110 413	365 550	25 613 417
Autres dettes constituées par des titres	2 443 618	1 057 910	2 956 802	1 631 842	52 480	8 142 652
Total	3 311 141	6 497 047	17 880 551	9 251 350	441 469	37 381 560
Instruments financiers à terme :						
Opérations de gré à gré	21 849 049	11 245 926	27 225 528	29 105 363		89 425 866
Marchés organisés						
Total	21 849 049	11 245 926	27 225 528	29 105 363		89 425 866

(1) Hors effets publics et titres à revenus variables (cf. annexe 12).

22. – variation des capitaux propres hors F.R.B.G. et des intérêts minoritaires au cours de l'exercice.

(En milliers d'euros)	Capital	Titres d'autocontrôle	Prime d'émission	Réserves consolidées et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Capitaux propres hors FRBG	Intérêts minoritaires
Solde au 31 décembre 2006	1 310 057			254 303	74 652	1 639 012	770 863
Résultat de l'exercice					45 688	45 688	39 707
Affectation du résultat				74 652	- 74 652		
Dividende				- 67 050		- 67 050	- 22 120
Apports à CIFD							
Variations du périmètre & méthodes (1)							- 272
Autres mouvements				- 9		- 9	4
Solde au 31 décembre 2007	1 310 057			261 896	45 688	1 617 641	788 182

Résultat de l'exercice					37 118	37 118	24 405
Affectation du résultat				45 688	- 45 688		
Dividende				- 33 525		- 33 525	- 19 462
Apports à CIFD							
Variations du périmètre & méthodes							
Autres mouvements							- 6
Solde au 31 décembre 2008	1 310 057			274 059	37 118	1 621 234	793 119
Résultat de l'exercice					24 863	24 863	17 790
Affectation du résultat				37 118	- 37 118		
Dividende				- 19 771		- 19 771	- 12 980
Apports à CIFD							
Variations du périmètre & méthodes							
Autres mouvements				- 1		- 1	28
Solde au 31 décembre 2009	1 310 057			291 405	24 863	1 626 325	797 957

(1) Il s'agit essentiellement du rachat de 100 % du capital de CIF Euromortgage par CIFD au cours de l'exercice 2007.

23. – Hors-bilan.

a. Engagements de financement :

(En milliers d'euros)	Décembre 2009	Décembre 2008
Engagements reçus	292 750	314 174
D'établissement de crédit	287 330	309 042
De la clientèle (1)	5 420	5 132
Dont : prêt à taux zéro	5 420	5 132
Engagements donnés	1 570 184	2 137 859
En faveur d'établissement de crédit	970	9 016
En faveur de la clientèle	1 569 214	2 128 843

(1) Engagements reçus de la clientèle ne figurant pas au hors-bilan conformément à la réglementation bancaire.

b. Engagements de garantie :

(En milliers d'euros)	Décembre 2009	Décembre 2008
Engagements reçus	523 177	279 947
D'établissement de crédit	15 822	22 009
De la clientèle (1)	507 355	257 938
Engagements donnés	1 306 469	322 110
En faveur d'établissement de crédit	811 819	179 208
En faveur de la clientèle	494 650	142 902

(1) Engagements reçus de la clientèle ne figurant pas au hors-bilan conformément à la réglementation bancaire.

C. Autres engagements (1) :

(En milliers d'euros)	Décembre 2009	Décembre 2008
Autres engagements reçus	85 048	74 961
Autres engagements donnés	774	1 250

(1) Poste non repris au niveau du hors-bilan publiable, conformément à la réglementation bancaire.

Par ailleurs, le groupe CIFD a nanti pour 1 051 millions d'euros des prêts dans le cadre de la garantie apportée à la SFEF.

D. Autres opérations sur instruments financiers dérivés :

(En milliers d'euros)	Valeurs nominales des contrats				
	Décembre 2009				Décembre 2008
	Opérations de macro couverture	Opérations de micro couverture	Autres opérations	Total	Total
Opérations de taux :					
Opérations de gré à gré :					
Opérations fermes :					
Accords de taux futurs et autres opérations	87 493	841 633	0	929 126	1 938 000
Swaps de taux	58 809 076	21 781 845	0	80 590 921	89 491 525
Autres opérations	0	0	0		0
Opérations conditionnelles :					
Options d'achat	0	0	0	0	0
Contrats de taux plancher/plafond et autres	775 379	5 076 159	0	5 851 539	6 906 348
Options de vente	0	0	0	0	45 725
Opérations de change :					
Opérations de gré à gré :					
Opérations fermes :					
Cross currency swap	542 896	1 511 385	0	2 054 281	1 290 460
Swaps de change	0	0	0	0	0
Autres opérations		0	0	0	0
Opérations conditionnelles :					
Options d'achat de change					
Options de vente de change					
Total	60 214 844	29 211 022	0	89 425 866	99 672 058

Les opérations sur instruments dérivés initiées par le groupe sont constituées d'opérations de gré à gré, de couverture de position de taux d'intérêt ou de change.

(En milliers d'euros)	Juste valeur des contrats				
	Décembre 2009				Décembre 2008
	Opérations de macro couverture	Opérations de micro couverture	Autres opérations	Total	Total
Opérations de taux :					
Opérations de gré à gré :					
Opérations fermes :					
Accords de taux futurs	- 6 492	- 123	0	- 6 615	642
Swaps de taux	- 850 517	454 107	0	- 396 410	- 668 135
Autres opérations	0	0	0	0	0
Opérations conditionnelles :					
Options d'achat	0	0	0	0	0
Contrats de taux plancher/plafond	- 4 909	26 146	0	21 237	85 750
Options de vente	0	0	0	0	941
Opérations de change :					
Opérations de gré à gré :					
Opérations fermes :					
Cross currency swap	- 27 232	27 709	0	477	55 163
Swaps de change	0	0	0	0	0

Autres opérations	0	0	0	0	0
Opérations conditionnelles :					
Options d'achat de change					
Options de vente de change					
Total	- 889 149	507 839	0	- 381 311	- 525 639

24. – Effectif moyen.

	Effectif moyen salarié	Effectif moyen salarié
	Décembre 2009	Décembre 2008
Direction et cadres	800	1 007
Agents de maîtrise et assimilés cadre	262	633
Collaborateurs	1 449	1 118
Total des effectifs	2 511	2 758

Il s'agit des effectifs utilisés.

25. – Intérêts et produits assimilés.

(En milliers d'euros)	Décembre 2009	Décembre 2008
Intérêts & produits assimilés sur :		
Etablissements de crédit	885 938	1 273 645
La clientèle	1 517 511	1 606 193
Obligations & autres titres à revenu fixe	544 567	107 515
Autres intérêts & produits assimilés	328	352
Reprise des écarts d'évaluation négatifs relatifs au portefeuille prêts & emprunts	731	787
Excédent des dotations ou des reprises aux comptes de provisions	- 7 927	- 899
Total	2 941 148	2 987 593

26. – Intérêts et charges assimilées.

(En milliers d'euros)	Décembre 2009	Décembre 2008
Intérêts & charges assimilées sur :		
Etablissements de crédit	- 1 381 894	- 1 271 153
La clientèle	- 3 562	- 5 365
Obligations & autres titres à revenu fixe	- 1 137 912	- 1 328 521
Dettes subordonnées	61	- 15
Autres intérêts & charges assimilées	0	0
Reprise des écarts d'évaluation positifs relatifs au portefeuille prêts & emprunts	- 2 221	- 2 507
Charges à étaler	- 7 774	- 6 007
Total	- 2 533 302	- 2 613 568

27. – Commissions.

(En milliers d'euros)	Décembre 2009	Décembre 2008
Produits sur :		
Etablissements de crédit	24	32
La clientèle	22 158	28 260
Opérations sur titres		
Opérations de change		

Instruments financiers à terme		
Prestations de services financiers	1 604	1 872
Autres commissions (1)	83 653	90 020
Total	107 439	120 184
Charges sur :		
Etablissements de crédit	– 2 217	– 2 775
La clientèle	– 117	– 43
Opérations sur titres	– 65	– 61
Opérations de change		
Instruments financiers à terme	– 25	– 38
Prestations de services financiers	– 3 687	– 2 904
Prescripteurs & apporteurs d'affaires (nettes de transferts)	– 27 661	– 26 703
Autres commissions	– 2 655	– 1 715
Total	– 36 427	– 34 239

(1) Ce poste comprend 56 211 milliers d'euros de commissions perçues au titre de contrat d'assurance DIT contre 65 284 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

Les prestations de services d'Assurances et Conseils s'élèvent à 14 558 milliers d'euros contre 14 241 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

28. – Gains ou pertes sur portefeuille de placement.

(En milliers d'euros)	Décembre 2009	Décembre 2008
Portefeuille de placement	2 106	– 2 558
Frais d'acquisition	– 30	– 62
Plus ou moins-values de cession	2 930	2 725
Excédent des dotations ou des reprises aux comptes de dépréciations (1)	– 794	– 5 221
Titres de l'activité de portefeuille		
Total	2 106	– 2 558

(1) Compte tenu de l'évolution des marchés, une dépréciation nette complémentaire des titres de placement a été comptabilisée par la Caisse Centrale pour un montant de 793 milliers d'euros sur un encours de 1 027 460 milliers d'euros.

29. – Autres produits d'exploitation bancaire.

(En milliers d'euros)	Décembre 2009	Décembre 2008
Transferts de charges	0	0
Opérations bancaires faites en commun	0	94
Autres produits d'exploitation bancaire	4 962	5 684
Autres produits	1 862	1 480
Total	6 823	7 258

30. – Autres charges d'exploitation bancaire.

(En milliers d'euros)	Décembre 2009	Décembre 2008
Amortissement des charges à étaler	0	24
Opérations bancaires faites en commun	– 25	0
Autres charges d'exploitation bancaire (1)	– 6 286	– 2 924
Autres charges	– 368	– 182
Total	– 6 679	– 3 082

(1) Dont 2 449 milliers d'euros de moins-value sur la titrisation de prêts à échéances reportées.

31. – Charges générales d'exploitation.

(En milliers d'euros)	Décembre 2009	Décembre 2008
Frais de personnel (*)	- 180 935	- 190 895
Salaires et traitements	- 110 323	- 115 968
Intéressement et participation des salariés	- 6 130	- 6 339
Charges sociales	- 49 740	- 52 791
Autres charges assimilées	- 14 742	- 15 797
(*) Dont charges de retraite	- 10 937	- 11 749
Frais administratifs	- 113 540	- 121 346
Impôts et taxes (2)	- 13 048	- 8 380
Services extérieurs	- 100 533	- 113 035
Autres charges assimilées	41	69
Amortissement des charges à étaler (net des transferts)	5 720	6 906
Charges refacturées	4 899	6 039
Excédent des dotations ou des reprises aux comptes de provisions pour risques (1)	- 860	- 2 647
Total	- 284 716	- 301 942

(1) Ce poste enregistre principalement pour (1 640) milliers d'euros de provision de charges de restructuration et de litige sur le personnel consécutives aux rapprochements de filiales opérationnelles, et de + 875 milliers d'euros de reprises de provision sur frais administratifs.

(2) Depuis le 1er janvier 2009, les sociétés du groupe Crédit Immobilier de France sont assujetties à l'Organic ; pour le groupe, cet impôt s'élève à 4 490 milliers d'euros.

Les rémunérations totales et avantages de toutes natures versés aux administrateurs par la société consolidante ou les sociétés contrôlées s'élèvent à 771 milliers d'euros au titre de l'exercice 2009.

La répartition par cabinet et par type de mission des honoraires des Commissaires aux comptes des sociétés du groupe CIFD comptabilisés dans le résultat 2009 est donnée ci-dessous :

Prestations/Cabinets	Total	
	Décembre 2009	Décembre 2008
Certif, examen des comptes	1 921	1 575
PwC	835	539
Mazars	755	710
Autres	332	326
Missions Accessoires	15	46
PwC	5	0
Mazars	5	46
Autres	5	0
Sous-total	1 936	1 621
Juridique, fiscal, social	73	0
PwC	37	0
Mazars	37	0
Autres	0	0
Autres	54	0
PwC	18	0
Mazars	26	0
Autres	10	0
Sous-total	127	0
Total général	2 064	1 621
PwC	894	539
Mazars	823	756
Autres	347	326

32. – Coût du risque.

(En milliers d'euros)	Décembre 2009	Décembre 2008
Lié aux opérations sur :		
Les établissements de crédit	- 43	- 11 953
Dotations (ou reprises) nettes aux comptes de dépréciations (1)		- 11 918
Pertes sur créances irrécouvrables	- 43	- 35
Récupérations sur créances amorties	0	0
La clientèle	- 112 291	- 47 074
Dotations (ou reprises) nettes aux comptes de dépréciations	- 111 086	- 42 959
Pertes sur créances irrécouvrables	- 4 750	- 7 846
Récupérations sur créances amorties	1 082	1 450
Coût net du FGAS (2)	2 463	2 282
Les portefeuilles-titres & autres opérations diverses	- 112	- 526
Dotations (ou reprises) nettes aux comptes de dépréciations	- 112	- 526
Pertes sur créances irrécouvrables	0	0
Récupérations sur créances amorties		
Total	- 112 446	- 59 552

(1) Dont 11 918 milliers d'euros au 31 décembre 2008 de dépréciation sur créance chez CIF Euromortgage au titre de la résiliation des swaps de couverture conclus avec Lehman Brothers International (Europe) et constatés lors la défaillance de ce dernier.

(2) Dont un reversement exceptionnel dans le cadre de la liquidation du FGAS pour 2 885 milliers d'euros.

La variation du coût du risque de (52 894) milliers d'euros par rapport au 31 décembre 2008 est due principalement à l'augmentation des dépréciations sur les créances à la clientèle à hauteur de 68 127 milliers d'euros.

33. – Gains ou pertes sur actifs immobilisés.

(En milliers d'euros)	Décembre 2009	Décembre 2008
Sur immobilisations financières	197	- 3 298
Plus ou moins-values de cession	- 10	1
Dotations (ou reprises) nettes aux comptes de dépréciations	207	- 3 299
Sur immobilisations incorporelles	- 267	- 101
Sur immobilisations corporelles	669	- 196
Plus ou moins-values de consolidation		
Total	599	- 3 595

34. – Résultat exceptionnel.

Les postes du compte de résultat s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	Décembre 2009	Décembre 2008
Charges exceptionnelles	0	- 1
Produits exceptionnels	1	884
Total	1	883

35. – Impôt sur les sociétés.

La charge d'impôt s'élève, au 31 décembre 2009 à 23 853 milliers d'euros. Elle est constituée d'une charge d'impôt courant de 28 892 milliers d'euros et d'un produit relatif aux impôts différés de 5 039 milliers d'euros.

Au bilan, l'impôt différé est enregistré pour une valeur active de 20 513 milliers d'euros (contre 17 998 au 31 décembre 2008) et passive de 14 892 milliers d'euros (contre 14 417 au 31 décembre 2008).

Répartition groupe / hors groupe dans la charge d'impôt :

(En milliers d'euros)	Décembre 2009	Décembre 2008
Part du groupe	15 219	13 610
Part des minoritaires	8 634	7 254
Total	23 853	20 864

Preuve de l'impôt :

(En milliers d'euros)	31/12/09	En %	31/12/08	En %
Résultat de l'ensemble consolidé	42 654		61 523	
Charge d'impôt du groupe	- 23 853	- 35,87 %	- 20 864	- 25,32 %
Résultat avant impôt	66 506		82 387	
Taux d'impôt de la société mère	34,43 %		34,43 %	
Impôt théorique	- 22 900		- 28 369	
Taux d'impôt effectif	35,87 %		25,32 %	
Ecart	- 952		7 504	
Impôt de distribution		0,00 %	0	0,00 %
Effet des charges non déductibles et des produits non imposables	1 960	2,95 %	- 1 744	- 2,12 %
Effet des abattements CSB sur le calcul de l'impôt	302	0,45 %	428	0,52 %
Effet des différences de taux d'imposition et du report variable	- 32	- 0,05 %	- 124	- 0,15 %
Crédit d'impôt sur le mécénat	30	0,04 %	16	0,02 %
Crédit d'impôt sur PTZ		0,00 %		0,00 %
Limitation des Impôts différés et impôts différés non activés sur déficit	- 1 334	- 2,01 %	5 042	6,12 %
Dégrèvement d'impôt et déficit fiscal imputé	17	0,03 %	2 919	3,54 %
Divers régularisation sur N - 1	- 1 895	- 2,85 %	967	1,17 %
Total	- 952		7 504	

IV. — Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.

I. Opinion sur les comptes consolidés. — Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations. — Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte économique et des conditions de marché toujours dégradés. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

Estimations comptables :

— Votre groupe constitue des dépréciations et provisions spécifiques afin de couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (notes n° 5, 11, 20 et 32 de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné le dispositif de contrôle mis en place par la Direction, relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations spécifiques. Concernant les créances apportées par Apollonia et dans le contexte du litige exposé dans la note 2 de l'annexe – Faits marquants, nous avons examiné les éléments retenus pour déterminer les dépréciations et provisions constituées au 31 décembre 2009 sur la base des informations disponibles à la date d'arrêt des comptes.

— Les notes 5, 12 et 13 de l'annexe exposent les règles comptables retenues pour le classement et l'évaluation des portefeuilles de titres de votre groupe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous nous sommes assurés de la correcte application de ces règles comptables et avons examiné les éléments ayant conduit et à la valorisation des principales lignes du portefeuille au 31 décembre 2009.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Courbevoie et Neuilly sur Seine, le 11 mai 2010.

Les commissaires aux comptes :

PricewaterhouseCoopers Audit

Elisabeth L'Hermite ;

Mazars

Franck Boyer.

Le rapport de gestion est tenu à disposition au siège social.

1003648